



écologienormande.com



association loi 1901, reconnue d'intérêt général par DGFIP 27

75 rue de la Madeleine – 27130 – VERNEUIL d'AVRE & d'ITON

Aménagement routier RD 673 > GRANVILLE – AVRANCHES

CONCERTATION PREALABLE - AVIS - CNDP -

(23 juin au 22 septembre 2025)

Rédacteur : **Pierre JUHEL** – Président d'écologienormande.com

CONSIDERANT,

- 01) Les préconisations émises par la Commission Nationale du Débat Public, relevant des articles L.121-15, L.121-16, L.121-17 du Code de l'Environnement,
- 02) Le Département de la Manche, Maître d'ouvrage du projet,
- 03) Que l'aménagement routier, objet des présentes, s'inscrit indubitablement, sans le moindre défaut d'interprétation, dans une continuité territoriale « nord – sud » du Département de la Manche, commencée dans les années 1960, dans un grand projet que l'on appela alors « *Route Touristique Ouest* ».
- 04) Que depuis cette décade sus-indiquée, le trafic routier s'est considérablement développé et largement étoffé, surtout depuis la mise en place du BREXIT par la Grande Bretagne, qui permet en outre à l'agglomération de Cherbourg de devenir le Grand port « transmanche », le lien le plus court entre l'Irlande et la Normandie (doc. **673.02**).
- 05) Que par ce fait, le trafic routier Cherbourg – Avranches par l'ouest-Cotentin, va encore progresser ; qu'il ne saurait être question d'alléger toute disposition sécuritaire, applicable aux usagers de la route et aux riverains qui subissent déjà les effets nocifs induits,
- 06) Que le secteur concerné s'inscrit dans un « **haut degré de ruralité** », qu'il y a obligation d'aider et concevoir vigoureusement, au risque de déclin économique, (doc. **673.01**)

Rappel de la CONSTITUTION – Charte de l'Environnement de 2004.

Art. 1^{er} : Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2 : Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Art. 3 : Toute personne doit, dans les conditions définies, prévenir les atteintes susceptibles de porter à l'environnement ou en limiter les conséquences.

En réponse à ce qui précède, le projet sus-indiqué, objet de la présente notification, répond à une « **raison impérative d'intérêt public majeur** ».

Ce RAPPEL à la Norme suprême est une affirmation qui vaut Principe de précaution (loi BARNIER – 1995) en faveur des habitants de la zone du Croissant à Saint-Pair, ceux du Hameau de la Havaudière à Saint Pierre-Langers et ceux de La Maréchalerie à Saint Pair, lesquels subissent jour et nuit des nuisances sonores et olfactives à haut degré depuis des nombreuses années.

Les EVIDENCES du TERRAIN

- Pour évoluer naturellement, l'ensemble du secteur « Sud-MANCHE », a besoin d'axes routiers à la hauteur de ses attentes. Ne pas en tenir compte serait une grave erreur. La notion de « VIVRE ENSEMBLE » passe aussi par des équipements à la hauteur de notre siècle !
- Qu'un territoire, c'est une vie et cette vie doit être le reflet limpide où tout se rencontre, **le travail et ses zones d'emplois**, les hôpitaux modernes, l'éducation, l'habitat, les mobilités, les loisirs, le tourisme et le 3^{ème} âge. Le principe de la République est de souder vigoureusement tous ces ensembles pour en faire un objet « utile » pour toute la collectivité.
- Etant précisé pour les deux pôles majeurs que sont la C.de Communes **GRANVILLE-Terre & Mer**, et la Communauté d'agglomération **MONT SAINT-MICHEL Normandie** :
 - 1) Pour le **bassin granvillais**, il s'agit d'activités essentiellement portées sur la mer et le tourisme. N'oublions jamais que réduire, directement ou indirectement, les effets de ces deux tendances majeures, pourra à terme, mettre en difficulté l'équilibre de ce territoire, parfois un peu chahuté économiquement.
 - 2) Pour le **bassin d'Avranches et du Mont St Michel**, faut-il rappeler que de 2005 à 2015, l'Etat et les collectivités locales ont investi env. 200 Millions € pour rendre plus sécuritaire les abords du site du Mont. L'ensemble de ces dispositions nouvelles et obligatoires, ont produit (en 2024) plus de 3 millions de visiteurs (dont 1/3 en juillet/août). Il faut le rappeler, ces visiteurs viennent en quasi-totalité par la route et bon nombre de ces derniers empruntent et emprunteront encore la RD 673.
- **Eliminer ou réduire un seul** de ces effets précités serait une grave erreur. Les chefs d'entreprises connaissent parfaitement cette équation, très souvent brutale à cause de lieux en manque d'attractivité et, à fortiori, provoque l'absence de main d'œuvre qualifiée. Ce qui, au premier degré, porte obligation de ne jamais gêner le fonctionnement des PME et TPME locales, poumon de nos territoires, mais combien fragiles. Ne pas en tenir compte serait alors jugé en dénégaration.
- Or, nous avons constaté que le marché de l'emploi dans ce secteur sud-Manche est particulièrement hétérogène et contrasté. En clair, ledit secteur doit faire appel, et le fera encore longtemps, au personnel extérieur pour satisfaire bon nombre d'emplois « **qualifiés** ».
- Pour conduire à cette situation optimum, il ne suffit pas d'affirmer que le différentiel temps entre Granville et Avranches ne serait pas significatif ; en effet, le véritable problème se situe ailleurs dans les profondeurs de ce dossier... « **Que veut-t-on pour ce territoire ?** »
- Pour joindre les deux extrémités de ce dossier, en toute équité et responsabilité, l'instauration d'une voie routière conforme aux besoins non aveugles est INDISPENSABLE, sans pour autant supprimer la voie actuelle qui serait réservée aux déplacements locaux (livraisons, agriculture et aux 2 roues lents).
- Sur le plan des indispensables, il nous faut y inclure le Centre Hospitalier AVRANCHES – GRANVILLE devenu depuis, **Groupe Hospitalier Mont-Saint-Michel**. Il y a une vingtaine d'années, les élus du sud-Manche ont opté, sans une véritable étude profonde, pour une exploitation commune entre les deux sites dont la résultante fut le transfert vers

Avranches des blocs opératoires et de la maternité qui se trouvaient alors à Granville. A cela, plusieurs effets sont apparus :

- Un manque de soins « primaires » sur le bassin granvillais, pourtant d'une importance quantitative supérieure, mis en exergue par les services secours amoindris à Granville,
 - Une absence criante de « **pôle Mère - Enfant** » à Granville, comme il en existe de plus en plus sur le territoire national. Sur le plan natalité, ce territoire ne bénéficie pas de toutes les attentions indispensables, provoquant de facto une baisse de la natalité, devenant un facteur « nuisible » pour l'avenir. En effet, les incidences se font criantes entre deux pôles généralistes que sont Avranches et Granville. Cela implique des déplacements onéreux entre le granvillais et l'avranchin, tant pour les particuliers devant emprunter **une route à « petite vitesse » et à « obstacles répétitifs »** que pour les navettes-ambulances, ne pouvant, la plupart du temps, doubler des véhicules lents où le principe de voie partagée serait devenu perpétuel, inadapté et par conséquent inopérant.
 - A partir du moment où les autorités de santé (ARS Normandie) avec les élus régionaux, ont défini (sans retour) le développement de la santé en partage Avranches-Granville, il appartient au Département de faire coïncider les obligations et les impératifs impliquant toutes les notions de santé publique. **Soyons clairs**, une voie routière reliant les deux unités « Hôpitaux du sud-Manche », **trop contraignante est inenvisageable**, voire à exclure.
 - **NOTA** : En cela, à travers la crise économique que subit notre pays en ce moment, il nous faut noter que les réflexions « politiques » sur ce sujet RD 673 n'ont pas été menées de manière suffisamment pointue, malgré une dépense qui, elle, dans le même temps, est devenue exponentielle. Toutefois, les difficultés du pays ne doivent pas remettre à plus tard ou à l'infini des dispositions importantes à la vie des gens locaux et de ceux qui le traversent. L'avenir jugera obligatoirement les sujets scabreux en termes de développement, de pollutions mal appréhendées et de finances souvent improbables. En l'état, c'est le Département de la Manche qui doit mettre en phase tous ces éléments. Il n'appartient à personne d'autre la faculté de s'approprier le droit de vivre sur un territoire, selon l'article 1 de la Charte de l'environnement, adossée à la Constitution ; c'est le Maître d'ouvrage (le Département) qui en est le garant ! Charge à lui d'en répartir les limites techniques et juridiques.
 - Que cette nouvelle consultation du public sous le contrôle de la CNDP, devra permettre de développer, sur ce secteur, un projet fiable et au demeurant, très UTILE pour l'ensemble du Sud-Manche et de son axe de communication entre Normandie et Bretagne, lequel est le complément utile avec l'autoroute A 84.
 - Sachant que pour Granville, les accès à l'A 84 sont très éloignés : 26 km pour les sorties 36 et 37, dans des conditions routières qui ne sont plus admissibles en 2025. Les défauts de la voie partagée sur la RD 924, entre Granville et FLEURY (sortie 37), est à ne jamais renouveler ; le cas des camions (de nuit), est devenu ingérable pour les VL (v. contrib).
- **En rejetant cette notion économique majeure pour ce territoire, que dire alors de la notion « mobilités » ?** La question est vraiment posée pour l'ensemble du lien économique de GTM (Granville Terre & Mer) et de la grande communauté de Mont Saint Michel Normandie, alors sous-tendue dans sa partie sud de Ducey à St Hilaire.

Sur le PROJET souhaitable :

- **Un intérêt économique évident**
- **Un intérêt environnemental supérieur**
- **Création d'une axe routier moderne et utile**

Ne nous laissons pas aveugler par un spectre insoutenable et qui, d'ailleurs, ne règlera jamais le dixième des problématiques soulevées par les uns et les autres. Dès l'instant où l'on utilise cette méthodologie, c'est l'entrée irréversible dans une antichambre plus politique que technique. Les bases du projet, issues des dispositions 1995 et la loi Barnier, doivent être non seulement reprises, mais amendées. En 2025, nous savons comment échapper à tous les aléas imposés à un concepteur routier. Lequel concepteur se doit également de répondre à tous les critères énumérés ci-avant. En clair, nous faisons un projet qui répond à un besoin routier, certes, mais également le même concepteur a vocation d'imaginer un tracé qui répondra par des ouvrages spécifiques issus des propositions dérogatoires dont la source peut se situer, indifféremment, dans l'étude d'impact initiée par la DREAL ou encore dans les découvertes inattendues sur le terrain. Cela peut s'appeler ZNIEFF, zones humides, les sur-inventaires qu'il y aura lieu de rectifier selon le besoin...etc...Sachant toutefois, et in-fine, que le projet est primordial économiquement pour cette portion départementale (cf. ci-avant). Ce qui implique toutefois une solution d'équilibre nécessitant de créer ici une nouvelle route englobant un concept d'intérêt public environnemental permettant « obligatoirement » de protéger ce territoire du sud-Manche contre tout développement à propension « cancéreuse ». En termes de conception, cela se traduirait par un remède pire que le mal.

- Sur ce plan, il nous faut insister auprès des concepteurs routiers pour leur rappeler que **le projet RD 673 revêt ce caractère obligatoire** qui pourra devenir le « modèle routier » de l'avenir :
- Garantir aux usagers une utilisation graduée, constante et sans obstacles à répétition. En effet, la présence de plusieurs obstacles (ronds-points, par ex) sera de nature à dévaluer toute logique routière en termes de pollution. En cela, plus les flux routiers sont ralentis, plus la pollution atmosphérique augmente. Cela s'appelle une « **conduite en « sous-régime** ». Cette conduite en sous-régime, nous l'oublions trop souvent, est de nature à aggraver le taux de combustion des moteurs thermiques, donc une pollution accélérée qui serait contraire aux multiples dispositions du législateur émises depuis 15 ans (doc.**673.04**). Etant précisé que l'absence de véhicules thermiques n'est pas pour demain, à commencer par la plupart des pays qui n'auraient aucune substitution possible, faute de moyens financiers. A ce jour, force est de constater que les dispositions prévues initialement par le scénario « **Zéro Emission Net** » de l'AIE (Agence Internationale de l'Energie) sont des fictions à remettre à plus tard. (Cf. article paru dans *Transitions-Energies*, le 18/08/2025) – (doc. **673.03**)
- Permettre aux utilisateurs locaux d'utiliser l'ancienne route, y compris pour les 2 roues. Cette disposition impliquera, sans aucun doute, une diminution des accidents provoqués par des ralentissements importants et répétés, lesquels seraient causés par des véhicules trop lents ou en surcharge, surtout en période estivale.

- Créer des accès par bretelles aux différents points clés du parcours, ayant une vocation économique évidente. Par exemple, le raccordement du CD 109 (alimentant la carrière Cosnica) avec la RD 673 et certains villages sis sur Jullouville, St Michel des Loups et Carolles.
- Supprimer complètement le Point critique Majeur du bruit sur **la zone de la Havaudière**. Seule la voie existante y sera conservée au titre de desserte locale. Le nouveau tracé 2x2 est à remettre sur la table, en dehors du Hameau, sur son flanc ouest.
- Atténuer au maximum, les points « bruit » répertoriés sur les zones du Croissant et de La Maréchalerie sur Saint-Pair sur Mer. A chaque fois que cela sera constaté « utile » pour les populations, il sera installé une barrière anti-bruit (secteurs ponctuels à définir sur place), mais parfaitement intégré au paysage local.
- Pour cette section Granville – Avranches de la 2x2 v. RD 673, nous proposons que la couche de finition du revêtement bitumineux soit réalisée au moyen d'enrobés très minces, acoustiques type ERFIC ou similaire.
- Tenir compte de la réalisation, déjà construite sur le pourtour de Sartilly. C'est dire qu'à cette époque, très proche, les concepteurs avaient agi en « bons professionnels » de la route. Je suggère aux concepteurs routiers du Département de questionner les habitants et les commerçants du centre-ville de Sartilly à propos des passages importants de voitures et de gros poids lourds, rapproché de la situation nouvelle issue de ce contournement devenu salubre.
- **POINTS FAIBLES écologiques et techniques :**

➤ Sur le parcours de ce projet, outre ceux du bruit, déjà évoqués, il en existe DEUX.

1) Sur le contournement de La Havaudière, avec l'imprégnation des zones humides de la vallée du Thar et à proximité de la ZNIEFF 1 dite de la Mare de Bouillon.

** Le futur tracé (à l'ouest du hameau) fera en sorte de ne pas excaver les terres de manière excessive. La superstructure en béton pourra être étudiée, puis réalisée par un tablier précontraint de faible hauteur, s'appuyant sur pilotis et fondations profondes, ceci dans l'intérêt floristique et faunistique du lieu concerné. Cette solution permettrait de mettre en valeur la vallée du Thar, en direction de la Mare de Bouillon, sous la forme d'un « balcon » en vision sur la pré-côte, préservant au maximum les zones humides du secteur.

** Nous préconisons la création, dans ce même cadre RD 673, d'une **halte explicative écologique**, montrant l'intérêt de cette disposition et à cet endroit. Le lieu choisi pourrait se situer entre les RD 973 - 673 et RD 109, sur la commune de St Pierre-Langers.

2) Entre le raccordement sud de la 2x2 voies de Sartilly et la Butte à Gros. Des initiatives spécifiques devront être appliquées durablement à ce secteur « sensible ».

** Le lien entre la 2x2 voies existante, la sortante RD 973 sud Sartilly et la voie nouvelle RD 673, devra faire l'objet d'une attention particulière. Par exemple, créer une voie de circulation de chaque côté de la route existante. Cette dernière devenant de fait la base de la future 2x2 voies RD 673.

** Entre cette sortie sud de Sartilly et la Butte à Gros, plusieurs problèmes se font jour :

- a) Raccorder & valoriser l'aire de Mirande, accessible sur un seul sens de circulation. L'aménager pour un instant paisible sur les coordonnées actuelles.
- b) Eviter l'isolation des villages du Val, de la Boule d'Or et autres hameaux isolés. Certains, les plus proches du Rond-point actuel de la Butte ès Gros, pourront être raccordés par l'ancienne RD 973, non concernée par le contournement du village de la Butte ès Gros ; le contournement de ce dernier se faisant par l'ouest.
- Le raccordement de la voie nouvelle se fera sur la voie de liaison, déjà réalisée selon le projet initial du Département, jusqu'en amont de Marcey-les-Grèves. Cette 2 x 2 voies est déjà raccordée à l'autoroute A 84, sortie 36, à Ponts, au nord-est d'Avranches.
- Dans les rencontres récentes avec des acteurs locaux, certains ont émis l'idée de la substitution de la route par le chemin de fer. Si cette solution pourrait être envisagée par ailleurs, ici elle ne peut pas être la réponse. En effet, le tracé de la voie ferrée se dévie trop loin de l'axe prioritaire (via Folligny et La Haye Pesnel) et ne peut, en aucun cas, répondre à cette problématique pour les déplacements professionnels d'une part et des touristes qui traversent le département de la Manche en provenance notamment d'Irlande et de Grande-Bretagne, via le terminal de Cherbourg.
- Mettre à la disposition de notre jeunesse, pour une durée convenablement étudiée, un axe routier qui répondra à l'utilisation qui en sera faite, par elle et pour un temps judicieusement imparti. Cette jeunesse, plus qu'hier, cherchera toujours à se déplacer dans de bonnes conditions, en voiture, souvent la seule solution sur nos territoires.
- Entre le point de départ Nord du projet (Granville-Mallouet) et la Maréchalerie, il y aura lieu de **reprendre le tracé initial** qui était approuvé par DUP et pour lequel de nombreux avis favorables (citoyens locaux, utilisateurs courants et élus départementaux) avaient été obtenus. D'ailleurs, il nous semble que des dépenses très importantes pour les acquisitions foncières ont déjà été comptabilisées. Il deviendrait inquiétant de voir ces dépenses s'ajouter aux 3 400 Mds € de la France pour lesquels peu de monde semble s'émouvoir.

Puissions-nous être écoutés ?

Achévé le 1^{er} septembre 2025

Pierre JUHEL – Président d'Ecologie Normande
 Ingénieur méthodes BTP
 Diplômé « Institut de l'expertise » (2001)
 Ex. Comm. Enquêteur près le TA Caen (2007 / 2013)

Paroles de célébrités éclairées :

- « **La nature agit, l'homme fait** » - (Emmanuel Kant)
- « **Tout ce qui est impossible reste à accomplir** » - (Jules Verne)
- « **Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée** » -
 (René Descartes – Discours de la Méthode - 1637)



Joindre le Président : **07 84 71 61 01**

Le 3 septembre 2025

A Madame Sophie MARIE

Et Monsieur Bruno BOUSSION

Garants CNDP, désignés dans le cadre de la concertation relative à la voie rapide
GRANVILLE – AVRANCHES (fin le 22 septembre 2025).

➤ **Transmis par voie de mail**

Chère Madame,
Cher Monsieur,

Je me permets de vous adresser ici en PJ, la copie de notre contribution postée ce jour-même sur le site ouvert à cet effet au siège du Département.

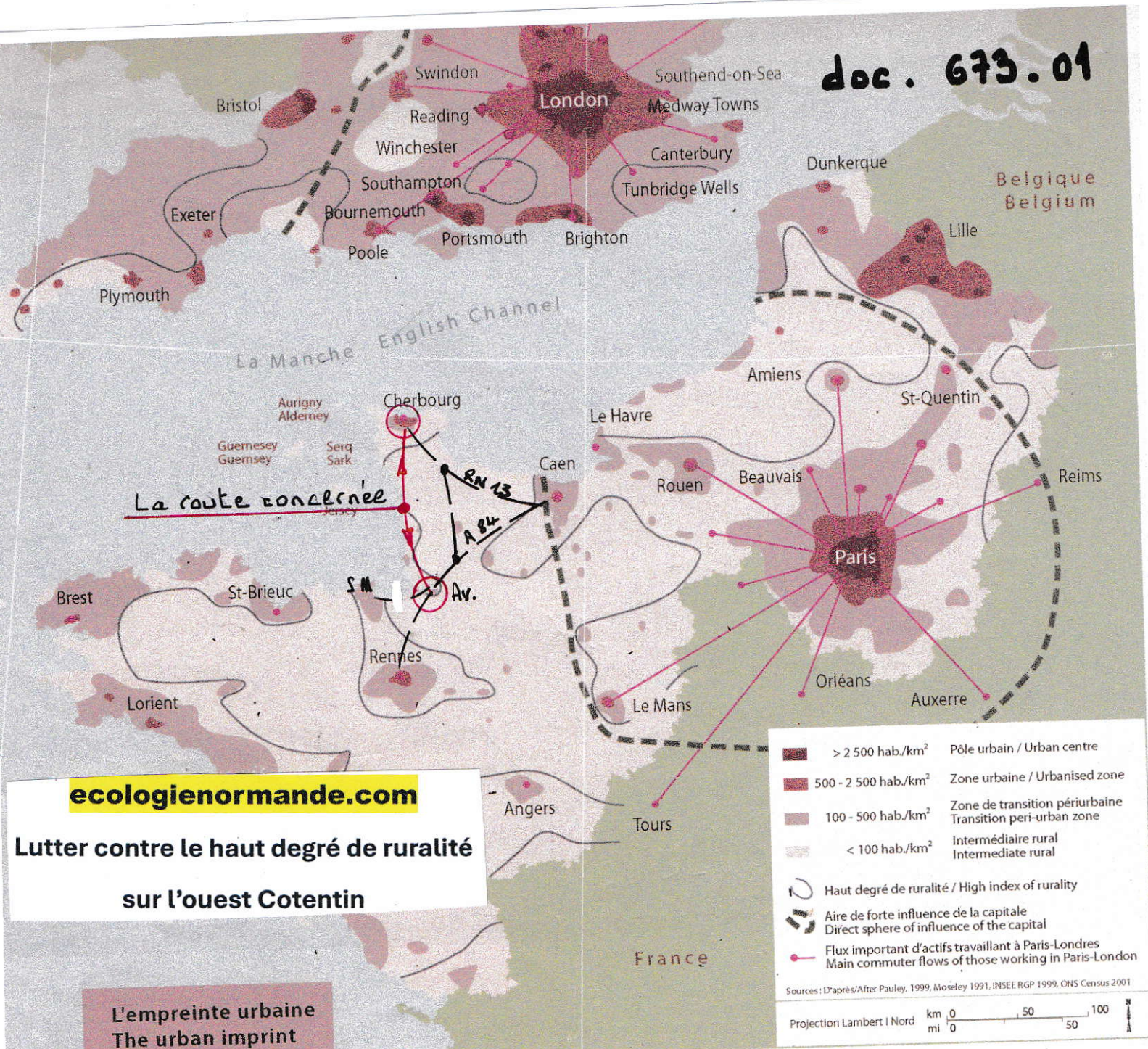
Etant précisé que notre association, domiciliée dans l'Eure, intervient partout sur le territoire régional de la Normandie et que, à titre personnel, je suis domicilié à Granville, valant autorité de droit à participer à cette concertation.

Je me permets de vous adresser l'élément constitutif de notre association « **Prompte Normandie 2025** », d'une part, et des documents attachés à la concertation, que nous n'avons pu joindre à notre envoi.

Recevez Madame, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Pierre JUHEL – *Président* –

doc. 673.01



ecologienormande.com

L'importance du trafic transmanche depuis Cherbourg

150

Nombre moyen de navires enregistrés par jour auprès des CROSS et des MRCC
Average number of ships passing per day recorded by CROSS and MRCC

●

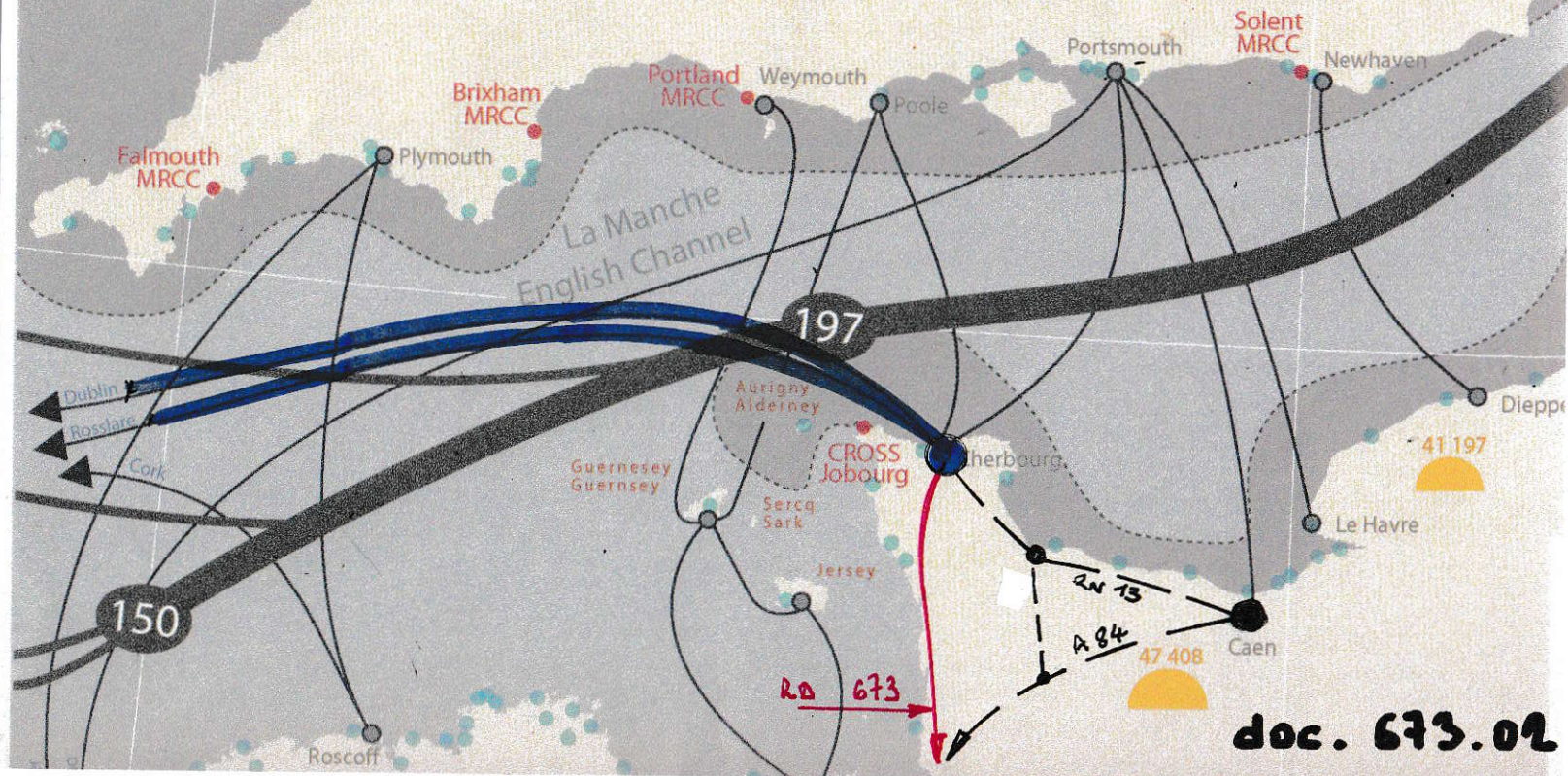
Flotte navires de plus de 300 tjb se déclarant auprès des CROSS et des MRCC
Number of ships of more than 300 GRT reporting their presence to the nearest CROSS/MRCC

—

Tunnel sous la Manche / Channel Tunnel

—

Lignes de ferry / Ferry routes



Le fameux scénario Zéro Émission Net est malheureusement une fiction

par LA RÉDACTION

L'Agence internationale de l'énergie a transformé un exercice de prospective en une feuille de route impérative. Le souhaitable est devenu le faisable. Dans ce type d'exercice de prospective, on part de l'objectif à atteindre et on remonte toutes les étapes nécessaires pour y arriver. Peu importe qu'il s'agisse d'un scénario impossible à réaliser pour des raisons à la fois techniques, économiques, sociales et politiques. En fait, il conduit à détruire l'ancienne économie avant même d'avoir construit la nouvelle. Par Dominique Finon, directeur de recherche émérite au CNRS, chercheur associé à la chaire European Electricity Markets (université Paris-Dauphine) et au CIRED (Pont ParisTech & CNRS). Ancien président de l'Association des économistes de l'énergie (FAEE). Article paru dans le numéro 23 du magazine Transitions & Energies.

TRANSITIONS et ENERGIES N° 23
paru le 18 / 08 / 2025

Accueil > Assurance Auto > Guides > **Sous régime voiture**

Les dangers de la conduite en sous-régime expliqués en 5 points

Assurance Auto



Fanny COLLET

📅 9 décembre 2024

⌕ 3 min.

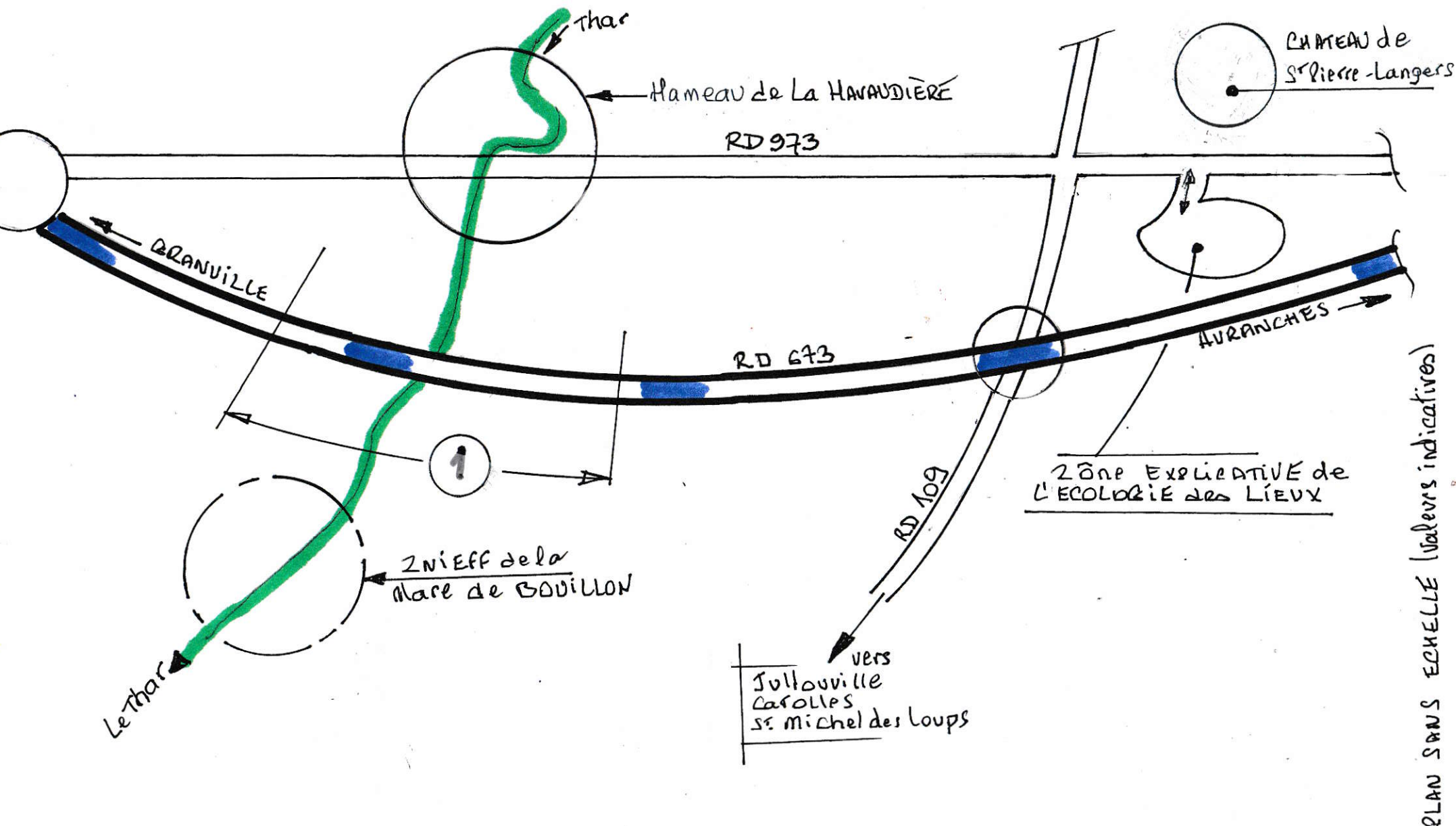
★★★★☆ 4.4/5

Partager sur : [f](#) [X](#) [in](#) [WhatsApp](#) [🔗](#)



La conduite en sous-régime est une pratique courante mais souvent négligée qui peut avoir des conséquences graves sur la performance de votre véhicule, votre sécurité routière et même sur l'environnement. Dans cet article, nous allons explorer en détail les dangers de la conduite en sous-régime et comment les éviter.





RD 673 - Point faible écologique 1 -

▷ Tablier hors SOL - sur PILONIS -



ecologienormande.com

Doc. 673-05

PROMPTE

NORMANDIE 2025

« La nature agit, l'homme fait » (Emmanuel KANT)

« Tout ce qui est impossible reste à accomplir » (Jules VERNE)

Ici commence
le bonheur d'être
normand...

Dans ce document exceptionnel,
nous avons concocté pour vous le
devenir de notre belle région.



Venez comprendre et réfléchir avec nous...

Venez proposer...

ecologienormande.com

La NORMANDIE en LUMIERES

Bonne lecture...

Les TABLES de PROMPT Normandie 2025

Pages

- 01 - **Couverture**
- 03 - **Prompt flash**
- 04 - **Qui sommes-nous ?** Par le Président.
- 05 - **L'Equipe** de l'association
- 06 - Les **intervenants extérieurs**
- 08 - Prompt **ADN**
- 10 - Une promptitude pour **la nature**
- 20 - Une **prompte économie** adaptée au territoire
- 24 - Un **regard sur demain**
- 26 - Les **énergies** normandes
- 27 - Les **mobilités du futur**
- 33 - La **Vallée de la Seine** normande
- 35 - Une prompte société
- 40 - **L'avenir normand**
- 41 - La **NORMANDIE en LUMIERES**
- 43 - La **Normandie en Europe**
- 45 - Nos **Ambassadeurs** pour la Normandie
- 46 - Infos juridiques
- 47 - **CONCLUSION**



TOUS ENSEMBLE, CONSTRUISONS LA NORMANDIE DE DEMAIN

Une identité régionale qui s'affirmera au 21^{ème} siècle



PROMPT Flash

Nos 3 piliers du Développement Durable :

économique

environnemental

social

Liberté de pensée et d'actions... !

Voilà ce qui anime notre association, reconnue d'intérêt général par la DGFIP 27.

Notre Prompt engagement pour la Normandie

L'association **ecologienormande.com** est la rencontre de passionnés des sciences et de la vie de la terre qui prône en priorité la responsabilité citoyenne mais refuse tout enfermement dogmatique politique. Elle s'intéresse à la protection de l'environnement et aux énergies renouvelables. De plus, cette association, **reconnue d'intérêt général par l'Etat**, sert de pierre angulaire à toutes les transformations rendues opposables au réchauffement climatique, sans pour autant oublier que nous devons faire perdurer cette Normandie au sens économique. En cela, l'association est le pilote de ces nouvelles politiques imposées par les dispositions anti-carbone qui sont, en fait, plus politiques et quelque peu borderline, mais pas seulement. Nous savons tous que les générations à venir vont devoir s'adapter à des nouvelles obligations légales, notamment sur le cadre de vie et nos consommations usuelles. Pour cela, **ecologienormande.com** va proposer une éducation nouvelle pour nos enfants, dans le cadre des **M2E** (Maisons Educatives Ecologiques) au sein de notre grande Région, synthèse applicative de toutes les obligations légales intervenues ces dernières années, mais aussi à développer partout en France où cela sera rendu possible. Ce sera l'utilité majeure de notre association qui lie désormais l'écologie avec la culture et le patrimoine régional.

C'est à ce titre qu'**ecologienormande.com** devient un groupe spécialisé sur l'écologie, notre culture, notre patrimoine, selon les formulations déjà édictées par l'**UNESCO** à vision 2030.

Entre dunes, rochers et falaises crayeuses, se dissimulent châteaux et manoirs nichés au fond de ces vallons typiques où coulent paisiblement des rivières ou des fleuves appréciés par les pêcheurs amateurs. Entre monts et champs, vous pourrez admirer les élevages bovins et équins ; c'est bien là que nous retrouvons cette douceur de vivre que beaucoup nous envie, du Havre à New-York, de Rouen à Tokyo ou de Caen à Dubaï. Ces bienfaits de la terre et de la mer nous apportent des perspectives planétaires majeures. A nous de les conserver et de les développer. Le tourisme de guerre et paix ne doit pas rester seul, à nous tous de démontrer les autres possibilités offertes par ce patrimoine à défendre. Pour cela, nous devons nous appliquer à devenir des créateurs aux imaginations débordantes.

A **ecologienormande.com**, et avec vous, nous avons la compétence pour valoriser notre terre. Le projet régional de **NORMANDIE en LUMIERES** existe dans nos réflexions mais il doit se concrétiser dans sa finalité et retrouver cette route du destin tracée par nos prestigieux ancêtres. C'est ainsi que nos enfants, aujourd'hui et demain, pourront susciter cet intérêt croissant pour une **NORMANDIE plus verte, plus sûre, plus attractive mais aussi, plus solidaire.**

Pierre JUHEL

« L'homme libre est celui qui n'a pas peur d'aller au bout de sa pensée » (Léon BLUM)



ecologienormande.com

Une équipe avertie et prompte à l'écoute citoyenne



Pierre JUHEL

Président exécutif

(Calvados & Seine-Maritime)

Ingénieur méthodes BTP & Développement Durable –
Expert en constructions - Ex - commissaire / enquêteur
environnement près le Tribunal Administratif de Caen.



Dominique DAMBLE

Vice – Président

(Eure & Seine-Maritime)

Expert en paysagisme environnemental et aménagements



Cyril FORTAIN

Trésorier

(Manche)

Spécialiste immobilier - Chargé du relationnel extérieur



Cyril FRESNEAU

Secrétaire

(Manche)

Mémoire H2 – Hydrogène et ENR – RD énergies



Daniel LECONTE

Membre Permanent – *Agriculture de demain -*

Ingénieur recherche INRAE – Ex.Directeur pendant 10 ans
du domaine expérimental du Pin (61)

(Orne)

Intervenants extérieurs

GIM SOLUTIONS sas – International Partner

AMO - Architecture – Etudes d'impact – Suivi de travaux

92100 – BOULOGNE - contact@gim.solutions

ACRAE Hydronat – 50740 - CAROLLES

Recherches & exploitation **H2 naturel**

www.acrae.hydronat

Nos INTERVENANTS EXTERIEURS

Ecologienormande.com, basée sur les économies d'énergies, les recherches dans ce domaine, et principalement l'hydrogène, nous ont amené à intégrer des organismes de confiance au sein de nos activités premières, sans que celles-ci ne soient entravées dans leurs activités. Nous vous les présentons ci-après !

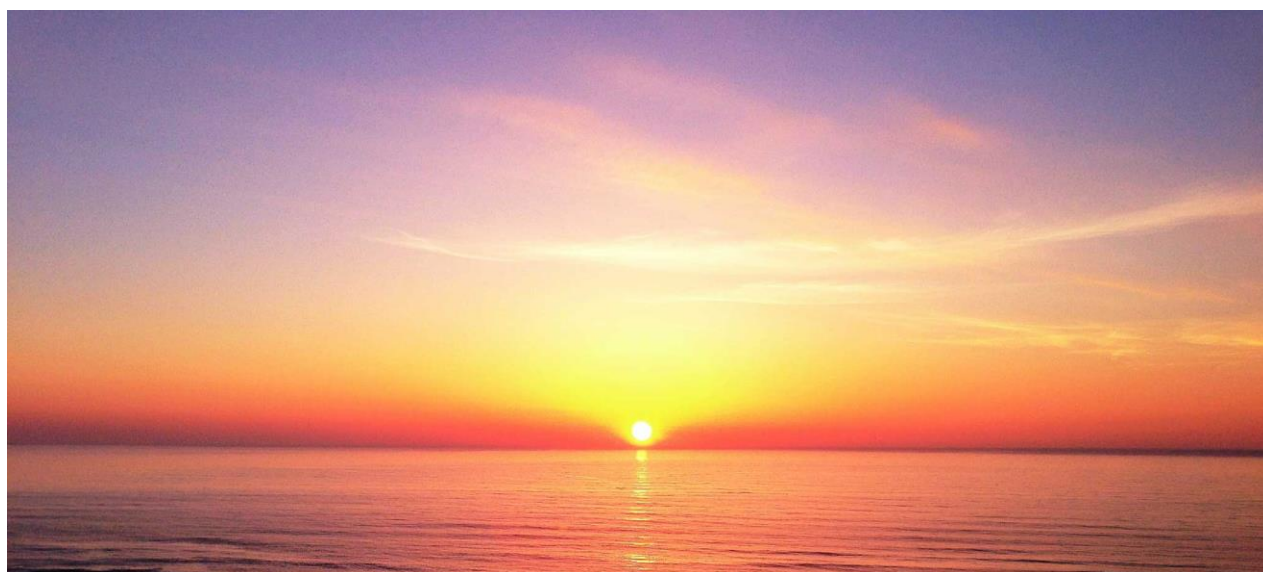
- A) **GIM Solutions sas**. Société française dont le siège est sis à **28480 VICHES**, son expérience est internationale dans les domaines de la construction certes, mais avec des activités de soutien et de management de projets liés aux économies de la construction et leur méthodique (références sur internet). **GIM Solutions** a évolué et s'est adaptée aux impératifs du 21^{ème} siècle. C'est pour cela que nous l'avons choisie. Ses domaines qui prévalent dans le projet **ecologienormande.com** sont : AMO (assistance à Maître d'ouvrage), l'architecture, les études d'impact et les suivis de travaux pour l'ensemble de nos projets futurs.



B) ACRAE Hydronat – Association reconnue d'intérêt général, élisant domicile dans la Manche, à Saint Pair sur Mer (50380), laquelle est spécialisée dans la recherche de l'hydrogène naturel (blanc). (www.acrae.hydronat).

Cette association, jugée par **ecologienormande**, comme étant complémentaire à nos objectifs sur le plan recherche de l'hydrogène naturel, avec leur accord, nous avons décidé de les incorporer à nos plans de développement sur l'hydrogène et ses applications (**campus 24 h2**).

- Les travaux d' ACRAE Hydronat s'effectuent en partenariat avec le professeur Alain PRINZHOFER qui enseigne à l'institut du Globe de Paris et à l'Université Paris VII. Les activités recherche d' **ACRAE Hydronat** se font également avec Daniel Chateigner, professeur au **CRISMAT**, le Laboratoire de l'Université de Normandie- Caen.



Prompt ADN...



- **Ce que nous avons tenté de faire :** maintenir ce barrage avec 22 millions de m³ d'eau, non résolu et pire encore, nous n'avons pas été écoutés.
 - Sensibilisation sur l'utilisation de l'eau en Normandie.



- **AUTRES :**
 - Préparation Hydrogène-source (association reconnue d'intérêt général – mars 2020)
 - Journées de sensibilisation à la protection de la biodiversité
 - Sources de la vigne (eaux de Paris) – appui mémoriel sur la protection des eaux de l'Avre.
 - Préparation et recherche pour M2E (maisons éducatives écologiques)
 - Etudes et recherches sur la création d'un Campus de formation pour Ingénieurs et BTS en Hydrogène
 - BLOG : plus de 400 articles divers suivi par plus de 35000 lecteurs assidus

➤ Nos SPECIFICITES pour l'AVENIR :

- Suivre les **17 objectifs** du Développement Durable édictés par l'ONU avec une vision à 2030 (v. ci-dessus)
- Redonner tout son sens originel à cette **identité normande** perdue au fil des siècles = **la Normandie en Lumières.**



➤ **Création d'un « BUSINESS – ACT Normand »**

A voir ci-inclus dans « **L'économie du futur** »

➤ **Patrimoine bâti et non-bâti : IDEE FONDAMENTALE**

A l'instar de la réussite annoncée de la reconstruction de ND de Paris, l'idéologie dominante des créateurs de l'association se situe à mi-parcours de la protection planétaire, du conservatisme des monuments érigés par nos ancêtres et par conséquent, la promotion des artisans de nos arts traditionnels qui nous ont démontré leur haute valeur quasi millénaire.

L'ADN d'**ecologienormande.com** s'inscrit dans cette valeur.

- **L'AVENIR économique et industriel :** Celui-ci devra en passer par une réforme conséquente de notre Droit Constitutionnel. Il nous faut impérativement limiter les recours abusifs qui drainent notre pays et par conséquent la Normandie. Cela nécessite un nouvel acte de décentralisation, basé sur un autre modèle d'organisation territoriale, celui-ci est à bout de souffle et ne répond plus aux nécessités du 21^{ème} siècle. Sur ce plan, il faut reconnaître que nous nous sommes trompés. Les Collectivités territoriales (du Département à une Communauté de Communes) couvertes au passage par le CESER puis par la Préfecture de Région, pourront donner quitus audit projet concerné. Son résultat étant inscrit, ne permettra plus de revenir sur ce sujet en aval. Cette disposition servira de garantie indéfectible en faveur de la réindustrialisation de nos régions (idées post-covid), donc de l'emploi, puis de la garantie des recettes pour l'Etat avec, simplification oblige, une meilleure répartition des subsides en provenance de l'Etat central.

Ce nouveau phasage de l'outil productif aura, sans aucun doute, un effet réducteur sur le nombre de saisines en direction des Tribunaux Administratifs et du Conseil d'Etat, très souvent débordés par une charge croissante des affaires qui leur sont soumises.

L'avenir économique et industriel de la France doit s'instaurer dans les territoires, avec les autorisations qui conviennent. Les recours juridictionnels ne devront se faire que dans les cas extrêmes ou spécifiques, après **AVIS** du CESER et de la Préfecture de région. Vous l'aurez compris, le CESER devra acquérir des fonctions plus importantes.

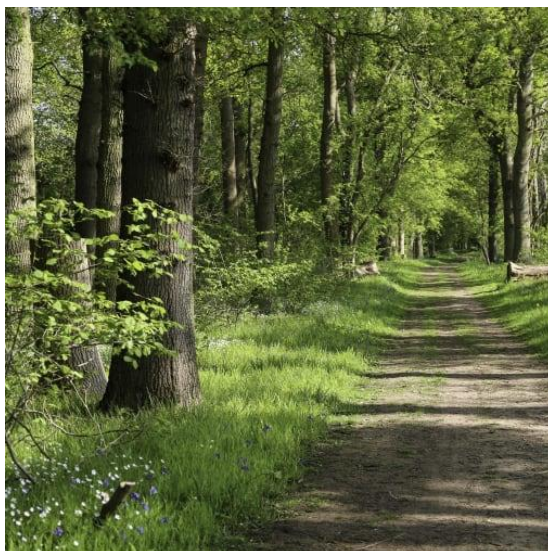
Ceci est une des propositions de notre Association.





écologienormande.com

Une promptitude pour la nature



Sur les sentiers de Lyons-la- Forêt (27)

- **Nouvelle agriculture responsable**
- **Développement de la biodiversité**
- **Protection des espaces forestiers**
- **Mise en Valeur des Parcs régionaux**
- **Protections des rivages et cours d'eau**
- **Valorisation des déchets**
- **Gestion des eaux**
- **Une terre sous incidence du climat**





ecologienormande.com



Les enfants, nos producteurs de demain.

Une prompte agriculture responsable

L'Agriculture est le cœur de la Normandie !

L'agriculture, en Normandie, a toujours été présente en haut des podiums grâce à sa diversité, le climat de sa région et son savoir-faire. Nous sommes favorables à la promotion d'une agriculture responsable au service de l'homme dans le respect du vivant. (Agriculture raisonnée ou biologique en renforçant les aides à la conversion) -

- En 10 ans, le nombre d'exploitations a diminué de 25%, sauf les grandes exploitations qui ont augmenté de 18%. La surface moyenne d'une exploitation est passée de 56 à 74ha. Le nombre d'exploitations pratiquant l'élevage des herbivores a régressé. Cette réduction du cheptel laisse entrevoir une régression des fertilisants organiques préjudiciable à nos potentiels de production. En effet il a été démontré (INRAE-2022) que pour maintenir l'autosuffisance alimentaire mondiale, en réduisant concomitamment les engrais minéraux, la fertilisation organique fournie en particulier par les herbivores devient prioritaire, mais insuffisante. Deux types d'agriculture devront coexister :
- 1) **Celle des circuits courts** qui propose des produits où le bio représente 8% et les autres signes de qualité aussi de 8%. Cette agriculture devra être structurée en groupements de producteurs pour répondre à la demande de produits locaux implantés dans le cadre de pôles alimentaires (supermarchés de producteurs).



Ecologienormande.com soutient ces circuits courts car nous pensons que c'est le moyen de rendre plus attractifs les produits normands. Les villes moyennes seront incitées à organiser des emplacements pour la tenue périodique de petits marchés locaux, réservés aux producteurs

2) Celle de la grande production, pour assurer la souveraineté alimentaire et les exportations dont les pays tiers ont besoin. Cette filière participera de fait, au maintien de l'équilibre de notre balance commerciale.

Il s'avère que ces deux orientations ne sont pas liées à la surface des exploitations, car **la vente directe est pratiquée par 15% d'entre elles**. Pour maintenir la biodiversité et sauvegarder l'environnement, il convient de pratiquer une agriculture raisonnable ; de diminuer l'emploi des produits phytosanitaires dangereux, de modérer l'emploi de certains engrais minéraux, d'allonger les rotations, de réintégrer les légumineuses et de **préserver la vie du sol ; en particulier les lombrics qui sont un gage de fertilité**. Pour ce faire, le labour est autant que possible à proscrire ; ce qui limite par ailleurs la consommation de carburants.

Beaucoup de choses simples sont à mettre en œuvre avec bon sens, tout en simplifiant les normes et les contraintes qui deviennent inacceptables pour les agriculteurs.

Permettons à notre agriculture de se développer en dehors des **contraintes écologiques négatives**. Pour autant, nous dénonçons la non-généralisation de l'utilisation des produits dangereux dans toute l' U.E. Il s'agit ici d'un droit collectif agricole à l'échelle continentale.

➤ **Ecologienormande.com est plus que jamais à côté de nos agriculteurs.**

➤ **Travaillons ensemble pour le meilleur résultat collectif de demain.**

Daniel LECONTE (INRAE)

IMPORTANT : L'association **ecologienormande.com**, reconnue d'intérêt général, est solidaire des agriculteurs français. Elle préconise une organisation différenciée de tout le secteur productif agricole et, rappelons-le haut et fort, dans un cadre européen. A **ecologienormande.com**, nous sommes profondément européens !





Développement de la Biodiversité



A l'échelle nationale, la biodiversité est en déclin. Disparition d'espèces (oiseaux, abeilles, rongeurs, etc...). Il nous faut opter pour une stratégie à établir en commun avec les Collectivités locales, les professionnels, les Conservatoires et **être plus précis sur les définitions et les actes**.

- le volet éducatif sera essentiel. Nous préconisons l'implantation de **Maisons Educatives Ecologiques** (M2E) en partenariat avec l'Education Nationale ou encore avec les Instituts Régionaux du Développement Durable IRDD.
- Lutter contre les espèces exotiques invasives.
- Une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets de développement, notamment sur les « *trames vertes et bleues* » régionales et principalement locales.
- Le suivi et le contrôle de la biodiversité, revient à la Région, notamment en matière de gestion des milieux aquatiques et forestiers. Certaines régions ont opté pour la création d'un observatoire régional (**ORB**), organe de contrôle et de suivi.
- Recréer des espaces boisés en zones urbaines, générateurs de captage de CO₂.
- Création d'une **Charte régionale des territoires et communes responsables**, à échelle de la Région. Celle-ci, maintes fois soulevée, ne semble pas mobiliser nos grands élus.

Les grands enjeux territoriaux sont pour nous, concentrés sur le maintien des espaces naturels remarquables, la lutte contre la banalisation et le cloisonnement des territoires ruraux ainsi que la préservation d'un équilibre entre attractivité touristique, atouts environnementaux et notre patrimoine.





Protection des espaces forestiers **(420 000 hectares)**



- Garantir le devenir de nos forêts, via un reboisement mixé par différentes essences. Cette nouvelle répartition des essences va devenir obligatoire, à cause du réchauffement climatique. Toutefois, il apparaît que ce principe n'est encore que relatif.
- Participer au nouveau PLAN national sur la forêt du futur, imposé depuis les graves Incendies de forêts de 2022 (quadrillages, surveillance et alertes, essences des secteurs intenses boisés...secours). Il serait utile de proposer que le développement croissant du SNO (Service National Obligatoire) puisse être impliqué dans le dispositif.
- Mise en place de contrats locaux « Vert et Bleu » en définissant les contours et le cadre d'intervention technique et financière, en lien avec le **SRCE** (*Schéma Régional de Cohérence Ecologique*).
- Une intégration systématique d'indicateurs de biodiversité sous conditionnalité des aides régionales.
- La mise en réseau avec animation des partenaires régionaux, via l'**ORB**.





Mise en Valeur des Parcs régionaux



- 1) Normandie - Maine
- 2) Le Perche
- 3) Marais du Cotentin et du Bessin
- 4) Boucles de la Seine Normande



St Céneri le Géret (Normandie-Maine) 61

- Préservation et valorisation des espaces naturels et des territoires remarquables sensibles, notamment ceux étant dans les périmètres des Parcs Régionaux, servant au demeurer de réserves naturelles et d'équilibre environnemental.
- Gestion des Parcs régionaux terrestres, à coupler avec les futures **Maisons Educatives Ecologiques - M2E** – Conservation accrue avec mise en place d'une détection publique des anomalies via une application tout public sur smartphone.
- Création d'une filière régionale « **Tourisme vert sociétal** », géré depuis les **M2E** et les Maisons des Parcs
- A partir des Parcs, création d'une « **filière contact** », signalétique indispensable à l'entretien courant de tous les milieux, au sein des 4 Parcs, permettant d'aboutir à une exemplarité sans faille des Parcs.

S'agissant, pour l'heure, de Parcs terrestres, nous préconisons qu'un projet de **Parc MARIN** prenne enfin naissance et ce, au plus vite. Ce sanctuaire permettra d'éliminer les bateaux usine, racleurs de fonds marins et incitera une définition nouvelle pour les pêcheurs artisanaux locaux et/ou régionaux qui sont à l'origine de la ressource. Cela va s'inscrire dans la suite à donner sur les rencontres de NICE et la mer (juin 2025).





Protections des rivages et des cours d'eau



- Etablissement ou complément d'un plan « **rivières et cours d'eau** » - retrouver un entretien courant des berges afin de laisser libre cours aux eaux naturelles.
- Suivre les préconisations des rapports du **GIEC Normand**. Préconiser des solutions techniques limitant le recul du trait de côte. Pour cela, nous pensons qu'il devient urgent de revoir, ponctuellement, les effets induits dans les PLU et PLUI.
- Etudier des plans de conservation des zones humides et des milieux ultra marins.
 - Les zones les plus en danger ont bien été répertoriées : **le Marais Vernier – les Marais du Cotentin et la zone des Veys - la Baie du Mont St Michel – l'embouchure de l'Orne – les falaises de la côte d'Albâtre - L'archipel de Chausey – les Boucles de la Seine Normande – le cours de la Dives – Les falaises des Vaches Noires -**
 - Ces zones sont inscrites prioritairement dans le cadre d'une montée jugée importante des eaux d'ici à la fin de ce siècle.
- **Protéger durablement les zones de pêches et de coquillages, permettant d'assurer durablement les ressources halieutiques.**

En **Seine Maritime**, nous sommes en présence d'une spécificité inquiétante quant aux falaises crayeuses du Pays de Caux. **Un plan de "sauvegarde" est à élaborer au plus tôt.**

- Des plans locaux semblent être signés en catimini avec des communes, mais non généralisés. Sur ce plan, nous réitérons ici notre requête d'implication de l'Union Européenne, comme indiqué par ailleurs.





ecologienormande.com

Valorisation des déchets



Exemple de Centre **ISDND** - installation de stockage des déchets non dangereux -

Région de Laon (Aisne)

Règlementation : Il s'agit d'une directive européenne appliquée dans tous les Etats membres ainsi que la loi française sur la transition énergétique -TEPCV-

Obligations : 1) *prévenir la production des déchets* - 2) *préparer les déchets en vue de leur réemploi* – 3) *les recycler* – 4) *les valoriser* – 5) *éliminer les déchets ultimes de manière sûre et dans des conditions respectueuses de l'environnement.*

Intérêts : Cette valorisation permet de produire des énergies issues de cette valorisation, mais aussi des énergies dans un ISDND, lequel est soumis à autorisation préfectorale.

En fait, celle-ci, installée au niveau local, permet :

- de créer des Nouvelles filières industrielles en **économie circulaire**
- de produire du biogaz, de l'électricité et une source de chaleur exploitable localement
- Seuls les déchets non recyclables sont détruits.

ecologienormande.com soutient ce process.





ecologienormande.com

Prompte gestion des eaux



- **les compétences “eau et assainissement” sont transférées aux EPCI depuis le 1er Janvier 2020, sous certaines conditions. Notre paysage institutionnel territorial favorise une organisation rationnelle de la production d’eau potable, de sa distribution, ainsi que de l’assainissement.**

Nos OBLIGATIONS et OBJECTIFS :

- Améliorer les protections des bassins de captage et protection par DUP des champs captant. Sur ce point précis, revoir les principes d’implantations des réserves de surface permettant une bonne continuité de l’agriculture moderne (voir par ailleurs).
- Développement de politiques agri environnementales plus sûres et plus performantes
- Revoir, dans son amélioration absolue, les conventions sur les épandages de surface
- **Lutter efficacement** contre les pertes en ligne sur les réseaux enterrés de l’eau potable (trop de canalisations défectueuses et usées sont à l’origine de ces pertes en ligne). Les pertes entraînent une augmentation conséquente des factures « eau » adressées aux clients que nous sommes tous.

Le traitement des EAUX :

- Veiller à la mise à la norme constante des stations d’épuration pour réduction des nitrates et surtout des phosphores dans les affluents.
- Lutter irrémédiablement contre le développement des algues vertes, principalement sur les côtes du Calvados.
- La NORMANDIE est une terre globalement agricole (voir par ailleurs sur ce site), aux multiples besoins en eau. Il nous faut veiller à tous les aléas de débordement des fleuves et rivières, comme on l’a constaté récemment dans d’autres régions françaises.

Eaux pluviales : Il nous faut inventer un système fiable pour le traitement avant rejet en milieu rivières et fleuves, puis en mer. **Cet aspect est entré dans l’urgence capitale.**

- **Plus généralement** : L’exemple de la Catalogne doit nous interroger sur l’opportunité ou non de créer des réserves d’eau. Notre association **ecologienormande.com** se juge elle-même responsable, et se pose en défenseur de ces réservoirs nécessaires à notre survie ainsi qu’à celle des agriculteurs sis dans des zones trop tendues.





ecologienormande.com

Une terre sous influence du climat



“Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé”

(Constitution française - article 1)

Nos PROMPTS devoirs en commun :

Lutter contre le changement climatique avec protections renforcées de l'atmosphère

- Réorienter l'économie vers une sobriété plus efficace, notamment dans les énergies consommées.
- Lutter contre toutes les émissions de **CO2** dans l'atmosphère (**)

(**) **La France**, sur son ensemble territorial, est placée comme bonne élève dans la lutte contre les émissions de **Gaz effet de serre**. Nous devons maintenir et accélérer nos vigilances.

➤ **Pour cela, il nous faut :**

- Concilier une vie normale que seule une croissance soutenable peut nous apporter.
- Reformuler cette croissance en l'accompagnant de **critères indispensables mais justes**.
- Relocaliser des produits industriels qui furent transférés dans des pays “low-cost”
- Instituer, à intervalles réguliers, des conférences régionales sur l'évolution constatée des pollutions selon le **schéma régional climat air-énergie**.
- Surveiller tous les risques géomorphologiques prévisibles en Normandie, en lien étroit avec la **DREAL** (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)
- Surveiller étroitement les **PPRI** (Plan de Prévention Risques Inondations). En cela, la catastrophe récente de Valence (Esp) doit nous alerter et nous permettre de revisiter l'ensemble de nos documents administratifs et, en particulier les nouveaux espaces dits « constructibles ».

IMPORTANT : A propos des **PPRI**, ci-avant indiqués, il nous faut préciser qu'en ce cas, des équipements spécifiques, des logements ou des entreprises seront placées en zones envahies par la montée des eaux. Le GIEC Normand a déjà alerté. A nous tous de prévoir et palier aux effets négatifs qui attendent ces secteurs en danger.





ecologienormande.com

Une prompte économie adaptée au territoire



- Le soleil se lève sur la NORMANDIE
- Concept image by **ecologienormande.com**

- **Une prompte économie normande**
- **Le « Business-Act » normand**
- **L'approche des risques industriels**
- **Développement urbanistique concerté**
- **La Normandie des énergies**
- **Les mobilités du futur**
- **La Vallée de la Seine normande**





ecologienormande.com

Une prompte économie normande



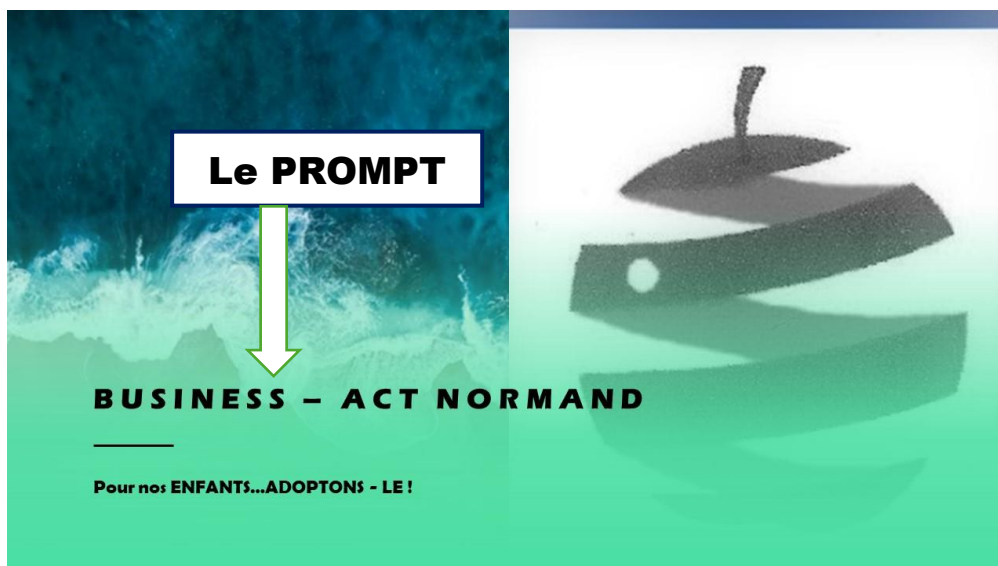
Les incidences climatiques qui ne peuvent plus désormais être considérées comme étant des « farces » politiques, nous poussent à imaginer des débouchés et des productions nouvelles sur notre territoire, alors que pendant plusieurs décennies, elles se sont développées sur d'autres continents. La période COVID a ainsi aidé à l'éveil de nos consciences. De plus, en ce moment, la route des « Indes modernes » par la Mer Rouge et le canal de Suez est perturbée par les terroristes yéménites obligeant les cargos de se déplacer vers le Cap de Bon Espérance. Le résultat est d'une évidence qui n'échappe plus aux économistes pleins de sens. Le coût est devenu trop élevé et annihile la quasi-totalité de l'importance en termes de prix, rendu sur un quai maritime en France. Si l'on y ajoute les notions emplois et cotisations diverses que nous avons des difficultés à remplir, le retour territorial de l'industrie en terres européennes (UE) s'impose sans objection aucune. Les nouveaux positionnements des USA nous le rappelle. La notion « climat » deviendra de plus en plus tendue, notre intérêt à tous est de rapatrier une grande partie de ces industries. Pour cela, les services « **Recherche et Développement** » vont devoir se multiplier et la Normandie ne restera pas en marge de cet en-avant irrémédiable. **La position géographique de la NORMANDIE** incite à la réussite, sachant de plus, que nous soutenons avec vigueur cette **R&D associée à nos universités** qui devront prendre (enfin) **la notion IA** comme principe du nouveau développement industriel. Le « **Renouveau NORMAND** » est en préparation. A nous tous de ne jamais le contrarier.





ecologienormande.com

Un Prompt « Business - Act »



DEFINITION : S'applique à toutes les activités économiques en Normandie.

- *Accompagner la mutation de l'économie de marché vers un axe central plus écologique*
- *Assurer l'épanouissement humain et l'accès pour tous à une bonne qualité de vie*
- *Préserver, accentuer la cohésion sociale et l'intégrité du territoire normand, l'emploi et la solidarité entre les territoires et les générations.*

**Probablement la plus importante disposition pour l'avenir de la
NORMANDIE**

TRES IMPORTANT

- La réindustrialisation de la Normandie aux méthodes modernes, suscitera des changements drastiques dans les démarches administratives. Il est anormal qu'un projet puisse se voir englué dans son parcours pendant 7 à 10 ans, parfois même abandonnés par les industriels à cause de la lourdeur administrative qui nous envahit.
- Une nouvelle Loi de décentralisation s'impose, incluant des dispositions nouvelles générées et suivies par le Conseil Régional et le CESER Normandie. L'ensemble étant alors couvert par l'autorisation de la Préfecture de Région, sise à Rouen (v. par ailleurs).
- Etant toutefois précisé que sans cette nouvelle économie, les recettes du Pays ne seront jamais à la hauteur pour couvrir l'ensemble de nos besoins structurels et sociaux.





ecologienormande.com

L'approche des risques industriels



Site Seveso en feu

Notre région n'est pas à l'abri de catastrophes industrielles, en effet, le cas LUBRIZOL à ROUEN doit nous interpeler pour l'avenir.

- Notre association, reconnue d'intérêt général, se veut défenseure des citoyens et des riverains de sites classés parmi les plus dangereux ; ceux qui ont un classement de risques extrêmes, qui sont inscrits « **Seveso** » (**) pour l'ensemble de la Normandie.
- A ce titre, **ecologienormande.com** milite pour une différenciation d'implantation en dehors des zones urbaines ou même de zones industrielles classiques ou peu dangereuses.
- Cela suppose de libérer des sites dont la destination sera réservée aux industries les plus menaçantes pour le public.
- Le 26 septembre 2019, date de la catastrophe ; qu'en est-il des dispositions nouvelles ?

(**) : Cette appellation, officialisée en 1982, est un rappel à la catastrophe industrielle qui s'est produite le 10 juillet 1976, à Seveso, en Lombardie (Italie du Nord).

« Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé » - Constitution française – article 1 -





ecologienormande.com

Développement urbanistique concerté



SUJET particulièrement douloureux en cette période où les troubles naturels semblent vouloir mettre la main forte sur nos habitudes humaines et sociologiques. Au cours de ces 5 dernières années, nous avons vu évoluer fortement les risques météorologiques :

➤ *Tempêtes, incendies de forêts, montées des eaux dans les régions à risques amplifiés, mouvements de terres, etc...*

Cela nous engage à en tenir compte et dans le même temps, à une réflexion plus profonde que par le passé dans l'élaboration des projets urbains ou d'équipements publics. Pour cela les Plans d'urbanismes et les recommandations nouvelles nous contraignent un peu plus.

Cela nous amène à des transformations drastiques mais que nous, à **ecologienormande.com**, nous proposons aux normands des solutions adaptées et un peu moins contraignantes. Pour ce faire, nous allons proposer une idée qui n'a pu être mise en place par le passé, centralisme parisien oblige, en poussant les élus locaux ou de la Région à mettre en place des consultations locales sur des projets bien précis. Nous ne partageons pas les idées excessives de certaines factions écologiques de l'extrême qui consistent à retarder, aux forceps, tout développement facteur d'emplois.

Par exemple, sur le territoire régional normand, alors que la voiture restera longtemps encore, un outil privilégié pour chacune et chacun des normands, faut-il interdire ou forcer les autorités locales à appliquer la nouvelle règle sur les interdictions de consommer des terres agricoles. Cela dit, alors que les agriculteurs se plaignent de la restriction trop importante de leurs surfaces (4%) transformées en jachères. Plus et plus devient obligatoirement un moins avec moins et tout le monde est en colère !

Nous devons avoir une efficacité prompte face aux évolutions qui nous entourent.



Alors, à ecologienormande.com, nous disons tout simplement, réfléchissons à la réalité du terrain. Faut-il laisser les voitures circuler sans « garde-fous » ? Faut-il aller plus vite et interdire les voitures neuves au gas-oil ? Faut-il, aujourd'hui, favoriser les voitures électriques, alors que, nous le constatons, il n'y aura pas assez de centrales électriques pour les alimenter. Il faut retarder cette échéance et s'adapter selon un ordre logique cartésien.

Si l'on veut conserver une activité économique dans les territoires, nous devons accompagner les plans routiers qui seront proposés. Un territoire ne peut jamais se résoudre à devenir une terre de retraités. Une bonne société « utile » se construit en mixant les âges et les activités. Notre forme de pensée vaut aussi pour les chemins de fer qui ne sont pas toujours à la hauteur et, nous le savons, un train n'a jamais été le métro ; il n'y a pas une station tous les 300 mètres. Aussi, nous sommes conscients que la politique du « Ya ka » ne pourra jamais s'appliquer durablement sur ce point à notre région.

Pour en terminer avec le plan routier, nous considérons que la voie de la raison passera par des études intelligentes et rationnelles qui permettront de désenclaver des pans entiers de civilisation qui furent des « laisser pour compte » dans les plans de développement locaux depuis 60 ans. Nous sommes au début d'un changement de société, issue de tout un faisceau de données économiques et écologiques ; refaire les mêmes erreurs serait une source nouvelle d'anti social et tout simplement d'anti-société.

DES CONSTRUCTIONS ADAPTEES

La nouvelle société aura trois cailloux dans les chaussures.

- 1) Les habitations « à la va vite » des années soixante, fourbies de tout ce qu'une société devrait expurger. Que faire, tant le sujet est monstrueux ?
- 2) Les nouveaux besoins de logements. L'emploi va encore régresser si les entreprises ne peuvent recruter, faute de logement.
- 3) Les économies d'énergie qui, de facto, nous sont imposées. Comment financer cette masse d'investissement si l'emploi ne se stabilise pas ?

Pour l'ensemble de ces trois cailloux, nous avons des solutions mais cela suppose que le paradigme économique règne en maître sur nos territoires.

Si les logements à construire sont d'un autre temps, plus de confort, moins d'énergie, et surtout moins de hauteur dans nos petits territoires douille. Les règles d'urbanisme évoluent, sachons en tenir compte pour que notre société ne s'efface jamais.

Nous serons particulièrement vigilants aux évolutions des textes parus à propos de la Loi ZAN (Artificialisation nette des sols pour 2050). Ces textes ne vont pas dans le sens équilibré pour une économie permettant de rentabiliser les efforts de l'Etat et des Régions.

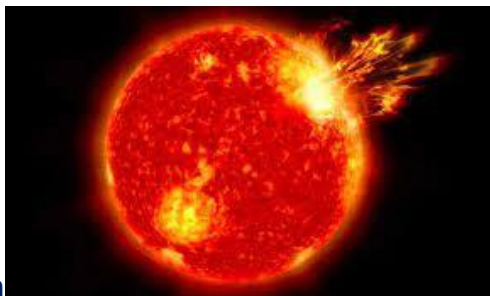
Ce sera le combat d'ecologienormande.com, en lien étroit avec l'Etat et les Collectivités locales.





ecologienormande.com

Les **ENERGIES NORMANDES**



Situation

Perspectives

Nous devons, en toute priorité, lutter contre la précarité énergétique des personnes les plus exposées. Si la lutte politique du prix de vente du KWh est un élément important pour notre économie, il ne faudrait pas accabler les finances de ces nombreux citoyens qui n'auraient aucune chance de voir leurs comptes bancaires s'améliorer.

ELECTRICITE :

- La Normandie est exemplaire sur de nombreux points, alors que se profile, au plan national, des inquiétudes quant à la disparité territoriale de l'énergie dans son ensemble.
- En 2022, dernières statistiques en notre possession, nous relevons plusieurs choses :
 - La Normandie produit 2 fois plus d'électricité qu'elle n'en consomme, ce qui veut dire que les normands sont solidaires avec les autres régions.
 - Nous disposons notamment de 3 sites de production électrique majeure (Flamanville, Penly et Paluel). Ces 3 sites produisent de l'énergie électrique décarbonée à 95%.
 - Flamanville abrite le premier EPR de nouvelle génération (mis en service en fin 2024) et le site de Penly a été retenu par EDF/RTE pour recevoir le 1^{er} EPR de nouvelle génération.

Objections : Sommes-nous en mesure de nous opposer à cette production ? La réponse est NON, dans la mesure où le parc régional normand produit très majoritairement du décarboné. Alors que nos voisins allemands et polonais poursuivent la production avec les centrales à charbon avec ses excès connus.

Renouvelables : Eolien et solaire : la production 2022 a atteint **1240 MW**. Celle de 2024 a augmenté avec la mise en service du parc éolien maritime de Fécamp.

HYDROGENE : Cette énergie nouvelle pilotable, va faire son entrée sur notre sol régional. Il s'agit d'une filière nouvelle qui est porteuse d'espoir mais souffre encore de crédibilité réelle **et que notre association défend**, notamment dans le cadre de la formation des personnels futurs, indispensables pour mener à bien cette filière. **ecologienormande.com** est présente sur ce secteur. Ce sera le **CAMPUS H2** qui est préparé par notre association. **Ecologienormande.com c'est le futur de nos enfants !**

Sans cette formation à la base, la filière peinera à percer durablement. Telle est notre volonté de nous y investir ! Nous croyons fermement en cette filière d'avenir ; en l'écartant nous commettrions une grave erreur.





écolgienormande.com

Les mobilités du futur



POUR nous DEPLACER en NORMANDIE

Nous disposons de DEUX possibilités :

La ROUTE et le TRAIN

A) La ROUTE :

Que l'on ne s'y méprenne pas, malgré les injonctions imposées par les économies d'énergie et l'abandon progressif des moteurs thermiques, nous aurons besoin, longtemps encore, d'un réseau routier bien développé et surtout bien entretenu, voire transformé dans l'intérêt des automobilistes, des conducteurs de camions ou d'autocars, mais aussi des riverains qui, dans de nombreux cas, n'en peuvent plus de supporter des nuisances issues d'un modeste entretien des réseaux ou d'un manque de réflexion sur les parcours retenus. Nous voulons ici mettre en exergue la sécurité des personnes, les pollutions directes et le bruit infernal que beaucoup de normands doivent subir, parfois jour et nuit au sein même de nos villes et villages isolés. Ce sujet est ouvert à débat depuis des années, mais en 2025, il est toujours présent. Pour autant, il ne saurait être question de limiter ou d'interdire la modernisation d'une route, en capacité de réduire significativement les morts, les blessés ou les maladies chroniques dues au bruit ou à une ingestion continue de gaz toxiques. Sur ce dernier point, nous notons depuis 5 ans, une réduction de 40% des rejets toxiques sur l'ensemble du parc roulant.



Les principaux axes que nous mettons à l'index, sont les voies indispensables sécurisées qui s'imposent aux contournements des agglomérations densifiées, des zones industrielles ou portuaires, auxquels nous y ajoutons les grands axes qui sont devenus obligatoires en concomitance avec les effets du BREXIT et un report de transports vers l'Irlande, notamment.

Sur ce dernier point, il nous faut admettre que Cherbourg endosse désormais le caractère de terminal pour DUBLIN et ROSSLARE. Nous ne pouvons que nous féliciter pour la capitale du Cotentin qui voit ici se profiler son développement exponentiel, **si souvent ajourné**.

Si la réflexion vaut pour Le Cotentin, elle l'est pour autant en ce qui concerne la nouvelle voie rapide de l'Orne qui devra rejoindre l'A 84 et la RN 174 au croisement de Guilberville, via l'agglomération de Vire. Elle l'est également pour le **contournement Est de Rouen**, en grosse discussion décennale. Pourtant, celle-ci est devenue indispensable si l'on ne veut pas compromettre la pérennité du Grand port céréalier de Rouen d'une part, et d'une accélération des mouvements de camions, donc une pollution excessive et préjudiciable pour les riverains. Ce contournement rouennais ne doit pas être obturé mais réalisé selon les techniques bien connues de sauvegarde des sites et paysages, accompagnées des protections habituelles efficaces pour ce qui concerne le bruit et les pollutions induites.

Enfin, venons-en aux désenclavements de certains secteurs qu'il ne faudrait surtout pas pousser vers un **TEEZ** (Territoire Existence Economique Zéro). Ne faisons jamais le lit de ces **déserts économiques**, alors que le train ne passe pas dans tous les cantons de Normandie. Rappelons que le feroutage a pris des retards très importants et, nous le savons, cette solution demandera plusieurs décennies avant d'arriver à maturité. La réindustrialisation et l'économie normande dans son ensemble ne peuvent attendre, au risque de voir le marché de l'emploi régional décliner. Sur ce plan, il nous faut mettre en pointe ce projet de 30 ans relatif à une transformation de la **RD 673** (Granville – Avranches) en 2 x 2 voies sur laquelle circulent entre 18 000 et 20 000 véhicules/jour, produisant des nuisances considérables. Ici, les instances départementales ont planché, puis défini un projet fiable, lequel est déjà réalisé en partie, une DUP avait été promulguée en 2006, mais nous sommes en France ; le principe qui semble dominer est celui du droit à détruire plutôt que celui de construire avec une plus grande intelligence, dans le même esprit qu'il en est apparu, par exemple, pour l'autoroute A 69 (Castres – Toulouse), stoppé net avec toutes les conséquences financières qui vont se greffer.

A **ecologienormande.com**, nous connaissons les points forts et les points faibles d'un tel dispositif routier renforcé, mais obligatoire. La notion de surface agricole engagée sera, à minima, compensée par la reprise des 4% des terres en jachères, accordée par le Gouvernement en semaine 5 de cette année 2024. Quant aux zones humides, entrant dans le processus de la Convention de Ramsar, le système de compensation fera son œuvre, à condition qu'elle ne vienne pas contrarier les cours d'eau, les habitats d'espèces ou animaux protégés suffisamment conséquents pour recaler un processus légitimé par des besoins forts et utiles. Sur ce point précis, **ecologienormande.com** proposera toujours des solutions adaptatives permettant de concilier le besoin avec le réel sur le terrain (PE. Proximité migrateurs, amphibiens etc...).



B)- Le TRAIN : Notre réflexion porte sur les lignes ferrées suivantes :

- Paris - Rouen - Le Havre
- Paris - Caen - Cherbourg (+ Deauville, depuis Lisieux)
- Paris - Granville (+ Alençon, direct depuis Paris, via Dreux et Laigle) – à envisager.
- Caen - Rennes et Caen - Le Mans
- Rouen - Caen et Rouen - Dieppe
- Le Havre - Serqueux (Forges les Eaux) et Le Havre - Fécamp.
- **Le projet LGV (LNPN)**

INQUIETUDES :

- En matière de réseau ferré, comment aborder économies et développement économique qui sont des utilités majeures ? Dès ses origines (fin 19^{ème} siècle) l'objet des lignes était d'accompagner l'économie locale. Qu'en est-il en 2025 ?
 - Comment, en 2025, pouvons-nous favoriser le train aux yeux des normands alors que trop d'aspects négatifs subsistent (réseau, équipements lignes, matériel roulant, énergies) ?
 - Si la Région, dès 2016, s'est portée co-exploitante avec la SNCF, ce que nous approuvons, cela ne permet pas de faire oublier les carences répétitives dont les voyageurs deviennent les otages.
- De très nombreux bruits de couloirs (négatifs) circulent au fil des années, notamment pour ce qui concerne la ligne Paris-Granville. (Voir ci-après). A ce titre, en 2021, nous avons déjà proposé que **Paris-Granville** devienne la « **ligne phare pour l'Hydrogène** », que d'autres pays développent déjà. Notre projet prévoyait deux postes de stockage H2, l'un à Surdon et le second à Folligny. Aucune suite nous a été formulée. Face à l'évolution constatée des énergies, notamment pour ce qui concerne l'hydrogène, nous pensons que cela est à reprendre très vite.
- Un projet **LGV** devenu le compagnon d'une mort cérébrale de la Normandie (13 ans déjà), où fut débattu des mois durant ce grand projet pour la Normandie mais qui fut enterré, sine die par les équipes présidentielles. Souvenons-nous que cet abandon, synonyme de manque de courage, devait se substituer à une modernisation de masse des lignes et réseaux existants. Ce qui ne s'est jamais produit car l'état de délabrement de notre réseau s'est poursuivi, alors qu'à cette époque, nous ne parlions pas d'économies dues au **CO2** ou aux énergies dans leur ensemble.
 - En ce début 2025, il nous est répété que le train doit tenir sa place dans le dispositif général pour les longues et moyennes distances. Excellente idée ! Mais dans ces conditions, si l'on souhaite vraiment faire de la Normandie une région prospère avec ses fondements industriels du futur, nous sommes en décalage quant aux besoins de mobilités propres, certes, mais aussi sur le confort dans les rames, les durées de trajets qui ne cessent d'augmenter. A ce titre, il nous faut rappeler par exemple, qu'en 1965, le trajet Caen - Paris était de 1 h 47 en turbotrain. Aujourd'hui, 55 ans plus tard, le même trajet est en moyenne



de 2 h 30, dans des mauvaises conditions (***) et si le secteur du Mantois n'est pas trop encombré. Nous avons la même réflexion sur le Paris – Rouen – Le Havre où l'état du réseau (voies en particulier) n'assure plus la sécurité des usagers comme il le faudrait. C'est ainsi qu'il y a de nombreux retards constatés, ce qui nous oblige à dénoncer le manque de fiabilité.

(***) **sièges (en 2^e class) trop courts en espace pour les jambes, mélange des vélos avec les grosses valises. Situation intenable lors des grands WE. Impossible de se déplacer pour aller aux toilettes...**

- Ces dernières années, l'Etat (via SNCF Réseau) reporte quelque peu sa responsabilité en enjoignant les régions à participer à l'effort nécessaire de développement. Pourquoi pas ! Mais en cela, les limites sont-elles vraiment arrêtées pour garantir un « **développement linéaire, sécuritaire et financier** » de la totalité du réseau ? Cela demande réflexion. Principalement à propos de la ligne Paris - Granville qui, chemin faisant, nous paraît être qu'une variable d'ajustement. Dans les années 1990, l'on nous a drastiquement privé d'une grande partie des 2 x 2 voies en nous jurant, à cette époque, qu'on n'y reviendrait plus et, brandissant le spectre de la disparition de la ligne. Il nous faut toujours 3 heures, si tout va bien, pour aller de Granville à Paris, malgré la course du « père » qui se ralenti à hauteur d'un vieillard essoufflé.

Pour nous inquiéter un peu plus, des bruits circulent à propos de la suppression d'une autre vague de 2 voies. En fait, si cela se confirme, la fin programmée de cette ligne viendra de nouveau se profiler. A-t-on idée, dans les sphères directionnelles régionales de ce que serait ce clapot qui enfoncerait définitivement tout ce sud de la Normandie (Eure, Orne, Calvados et Manche) ? ***Rien que 4 départements impliqués !***

- **Ecologienormande.com**, en octobre 2024, a remis son projet **LNP** à la CNDP, puis à SNCF Réseau Normandie en avril 2025, ou nous avons prévu le terminal parisien en gare de Versailles-Chantiers et non à Nanterre. En effet, cette solution initiale, à Nanterre, s'avère non viable et fait l'objet de recours par la Région IdF et des riverains, débordés par le feu croissant de trains sur ce secteur. De plus, le 12 juin 2025, le Conseil d'Etat a annulé le tracé de ce projet « Mantes-Nanterre-Défense ». Ce qui ne nous étonne pas car, depuis 2011, nous savions tous que ce tracé vers Nanterre serait très compliqué, compte tenu des projets ferrés intra franciliens. En effet, en 2011, certains de nous-mêmes avaient déjà soulevé ce « tracas ». La Normandie se devait de proposer une autre solution viable ! Notre étude, volumineuse, a permis l'émergence de ce projet requis.

Alors oui, à **ecologienormande.com** nous sommes ulcérés par ce manque de vision. Nous sommes définitivement à côté des associations d'usagers ; nous échangeons avec elles et entendons porter en haut lieu des projets sensés et durables, en faveur de cette Normandie des oubliés. Les solutions dite « **train-tram** » et « **navettes-train** » portées par une association d'usagers sera à étudier localement, dans des domaines bien précis, mais ne remplacera jamais la voiture, très utile pour garantir l'emploi dans nos cinq départements aux visages ruraux. Ne pas en tenir compte serait irresponsable.



- Enfin, nous souhaitons que la ville d'Alençon soit en priorité raccordée à Paris via cette ligne Paris - Granville, avec des directs remettant en fonction la bretelle abandonnée avant Surdon. **Alençon est en Normandie** et nous ne voyons pas l'intérêt des normands en faisant passer les voyageurs (via le TGV) avec changement au Mans.

L'hydrogène sera à sa place sur ces lignes précises que sont Paris-Granville, Caen-Le Mans et Caen - Rennes.

Un prompt PLAN ferré régional s'impose. Nous le demandons expressément et fermement, en partenariat avec les associations d'usagers concernés.

Dans ce PLAN, il faudra ressortir des cartons ce projet de LNPN qui n'était, en aucun cas une idiotie, mais comme toujours, il ressort imprégné de discours et de démarches politiques très éloignés de la vérité économique du 21^{ème} siècle. En clair, il nous faudra ***affirmer l'utilité de cette LNPN tout en modernisant les réseaux d'origine***. Ce sera le cas pour les lignes SNCF existantes « Paris-Rouen-Le Havre – Caen et Cherbourg ; plus la ligne **Paris** (Versailles) **Granville** » qui fut souvent renvoyée aux variables d'ajustement, provoquant alors un risque majeur pour tout le sud normand, à savoir : **Verneuil - Laigle - Alençon – Argentan – Flers – Vire – Granville et Avranches**.

IMPORTANT

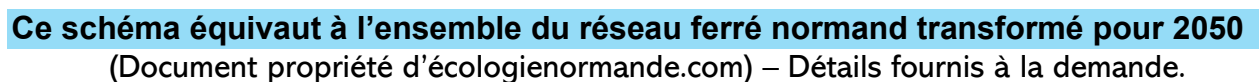
Ci-après, en page 31, retrouvez les grands principes de notre **Projet LNPN** (schéma)





PROPOSITION faite à la CNDP et à SNCF Réseau

PROMPT Plan Général





ecolgiennormande.com

La vallée de la Seine normande



La Seine fleuve, depuis GIVERNY jusqu'au HAVRE, a toujours fait l'objet de tentations plus ou moins diaboliques et parfois surprenantes. Le dernier en date, il y a une quinzaine d'années, a été le fantasmagorique projet de « **PARIS-LA-MER** » initié du plus profond de quelques politiques complètement absents des notions de la durabilité des territoires et diffusée par l'UNESCO.

Les problèmes de pollutions et du développement durable, à laquelle est venue s'ajouter la crise COVID 19, ont repoussé, pour un temps, ce projet navrant au fond d'un placard. Mais ne crions pas trop victoire car les maléfiques idées veillent encore au grain. L'idée générale de PARIS et de l'Ile de France serait de créer un couloir tout au long du cours de la Seine, jusqu'au HAVRE. D'où l'intitulé de « **PARIS - LA MER** ». Les normands se doivent de veiller au grain, car en fait, il s'agirait pratiquement de remettre en question la réunification des deux Normandie acquise aux forceps après soixante ans de séparatisme imposé par l'Etat.

Les DANGERS ? Ils sont nombreux et en premier, retenons le problème majeur de la perte assurée de la biodiversité, qui sera causée par tous les excès incontrôlés et incontrôlables dans une affaire de ce type, étalée sur tous les siècles à venir. Dans ce territoire nouveau où le gigantisme deviendrait la règle absolue, en particulier à partir des politiques urbanistiques à la carte qui bénéficieront en priorité à des développements inutiles. Ceux-là, par exemple, reprendront les excès rencontrés par toutes les Métropoles du monde (violences, trafics, incivilités, drogue...). Il est à craindre que les nombreux EPCI perdront, en pratique, leurs pouvoirs décisionnaires, laissant le contrôle permanent s'installer depuis la Capitale française. Etant précisé toutefois que notre association, qui n'est rattachée à aucune formation politique, se doit de donner un avis formel en faveur d'une vraie décentralisation où le **CESER** aura une place de choix. En clair, la Région NORMANDIE devra conserver ce « veto » sur les aléas « Cours de la Seine » logés pour l'heure au fond d'un tiroir.

A **écolgiennormande.com**, nous nous opposerons, comme d'autres, à toute vision illusoire et dangereuse pour la vie paisible des citoyens normands. Il n'appartient pas à la Normandie de solutionner les manques de maîtrise démographique de Paris-Capitale et le reporter sur des extensions démographiques outrancières sur les bords du fleuve, jusqu'à son embouchure en mer, au HAVRE. Il en ressort exclusivement de la compétence des normands réunifiés d'accepter ou refuser une amputation nouvelle. Point final ! Il ne faudrait pas que l'on renouvelle ici, les erreurs issues d'une absence démographique mondiale pointée par Thomas Malthus il y a 200ans. **La création de la LNPN est un des éléments importants en faveur de l'indépendance de notre région normande.**



➤ CIRCULATION sur le fleuve « SEINE »

- Comment a-ton pu accepter le lien du **canal Seine-nord-Europe** sans imaginer la portée des conséquences dramatiques imposées au grand port du HAVRE ?
- La circulation fluviale, du HAVRE à PARIS, est assurée par HAROPA, qui a en charge les aménagements « contrôlés » jusqu'au Port de Paris – Gennevilliers.
- En parallèle, une circulation dite « touristique » poursuivra son développement, avec des bateaux mus sans rejets toxiques (électriques, hydrogène...). Il s'agit d'une solution « pérenne et obligatoire » garantissant la durabilité du grand fleuve.





ecologienormande.com

Une prompte société, plus juste



- **Une société du futur pour tous**
- **Une démocratie participative locale**
- **Nature et santé en Normandie**
- **L'égalité entre femmes et hommes**
- **Des mesures « phares » qui protègent**





ecologienormande.com



Une société du futur pour tous

La société du futur, à quoi ressemblera-t-elle ?

L'aspect nouvelles méthodes est engagé. Mais notre avenir nous laisse penser que ce nouveau siècle sera imprégné de différentes solutions issues de l'IA (Intelligence Artificielle). Toutefois, si l'on veut permettre que l'immense majorité des citoyens se retrouve dans ce dédale parfois déplacé, nous nous devons de développer des accompagnements adaptés.

Nous l'avons déjà formulé dans des documents et des articles, l'industrie du futur sera connectée à tous les réseaux internationaux du web, y compris entre les entreprises et les universités formatrices du futur. A compter de maintenant et progressivement, nous allons devoir échapper à cette forme d'emplois que nous connaissons depuis notre enfance et entrer dans un nouveau système où les emplois se feront sous la forme de missions, donc à durée déterminée, correspondant à un capital temps et un autre capital, financier celui-là.

Cette évolution majeure, se fera lentement, tout au long du 21^{ème} siècle. De facto, elle impliquera une transformation de la notion « travail », des besoins et dans le même temps, des protections au travail. Un nouveau syndicalisme fera son apparition, du style associatif entre les industriels et les syndicats, devenus plus proches de l'outil de production. Pour simplifier, nous l'appellerons « **syndicats du futur** ». Cela aura une incidence importante dans la qualité des produits finis et dans le même temps, une meilleure protection des personnels, lesquels pourront plus aisément bénéficier des temps de loisirs supérieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui.





ecologienormande.com

**Démocratie
locale
participative
en Normandie**



« Dans les démocraties, chaque génération est un peuple nouveau »
(Alexis de Tocqueville)

Une démocratie participative locale

L'association **ecologienormande.com** est l'un des fondements démocratiques du futur. Elle est aux sources de notre vie collective, non seulement à cause des dispositions que nous soutenons dans le cadre du réchauffement climatique, mais aussi pour ce qui concerne cette nouvelle voie de la parole (non désordonnée) qui s'ouvre enfin à nous tous.

La volonté, portée par ses dirigeants actuels, sera de transformer les idées en actes formels. Rien n'est plus dangereux que d'imposer des solutions venues du ciel auprès de citoyens qui, en finalité, se sentiront non écoutés et parfois floués. Cet ensemble est transcrit dans le Règlement européen issu de la **Convention d'Aarhus** du 25 juin 1998 (participation du public au processus décisionnel).

Une évolution parcimonieuse s'installe déjà dans les esprits et notre association, reconnue d'intérêt général par l'Etat, accompagnera ces citoyens locaux dans leurs souhaits et leurs évolutions indispensables. Avec les citoyens de Normandie, nous deviendrons le symbole de la **démocratie participative locale** car, ce seront ses applications qui vont engendrer et accompagner le développement économique de nos territoires locaux. **Cette démocratie locale sera la conséquence d'une nouvelle Loi de décentralisation.**

En ce sens, **ecologienormande.com** jette les bases « durables » plus justes et plus protectrices pour toutes les couches sociales à l'échelle de la Région. En réalité, elle projette l'écologie dans la modernité tout en mettant à mal cet esprit de modernité complètement dévié de son sens réel.

RAPPEL : Voir notre proposition – page 6 – **PROMPT ADN...**

Tous ENSEMBLE, nous ferons avancer cette voie nouvelle.

Soyons réactifs et PROMPTS.





ecologienormande.com

**Sur terre ou
en mer,**



**NATURE - SANTE & PATRIMOINE
en NORMANDIE**



Nature et santé en Normandie

En NORMANDIE, depuis toujours, la terre se joint à la mer et développe un vaste territoire fertile mais vivifiant, calme et propice au repos. C'est cet héritage que nous voulons conserver et développer ici afin que femmes, hommes et enfants viennent s'y ressourcer en continu. C'est cette nature qui nous a donné la santé et qui est au centre de nos préoccupations.

Aussi, nous sommes dans l'obligation de faire perdurer cette tendance avérée. La diversité de ses paysages, de ses fleuves et rivières, de ses plages de sable fin, de ses forêts profondes ont jusque-là permis la complémentarité entre les citadins des grandes villes et le paisible de nos campagnes.

En résumé, le chemin de la **NORMANDIE** ce sera, **pour les dix prochaines années** :

- Prévoir l'Acte 4 de la décentralisation pour les politiques de la santé (régionalisation)
- Une santé pour tous, grâce à son cadre de vie favorable
- Un habitat sain et une amélioration permanente de la qualité de l'air
- Une sécurité sans faille pour tous, sur tout le territoire historique normand.
- Une pression constante sur la qualité des eaux (*baignade et consommation*)
- Des impacts sur la santé au quotidien : *nuisibles d'origines végétale, et animale, bruit*
- L'ensemble agrémenté d'un immense patrimoine : paysages, monuments et manoirs

Déserts médicaux :

- La Normandie n'échappe pas à ce fléau cancéreux des « Déserts médicaux » accompagné par une organisation hospitalière normande qui n'est plus à la hauteur des enjeux. Nous prôtons une large mise à plat de tout le réseau santé du style « **Grenelle de la santé en Normandie** ». Un point crucial vient au grand jour, celui de la création de « **Pôles Mère - enfant** » souvent promis mais si peu utilisés. Sur ce point, nous pensons que l'aspect « démographique » passera par cette évolution régionale.

La santé en NORMANDIE est prioritaire...elle se travaille chaque jour !





ecologienormande.com



**Femmes - Hommes
en Normandie**

Nos actions



ecologienormande.com

L'égalité entre femmes et hommes

➤ ***Il n'existe pas de justesse sans justice***

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel inscrit dans la Constitution depuis 1946, reconduit en 1958, garantissant à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. La France n'est pas épargnée par ces inégalités entre les deux sexes, notamment sur le plan salarial. En effet, en 2020, nous constatons encore des différences notables. Il nous faut relever qu'être une femme en entreprise conditionne à la fois le métier, la rémunération, le type de contrat ou encore la durée du travail. Pourtant, l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dispose que « la loi doit être la même pour tous ».

Certes les choses avancent, mais à la vitesse d'un tortillard. La loi Lamy du 21 février 2014, prévoit l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de la politique de la ville, impulsant une réelle mixité dans les quartiers.

Plus compliquées sont les situations des femmes dans les milieux ruraux, notamment les violences qui leur sont faites. Ce qui implique déjà une autonomie économique dans certains milieux ruraux.

Depuis 2014, un numéro d'appel dédié (**3919**) pour les femmes en danger et victimes de violences conjugales. Nous nous permettons de le rappeler ici.

Notre CONCLUSION est simple. Nous devons « porter » de manière volontariste, ce fléau des violences faites aux femmes. Toutefois, tant que l'égalité, sur tous les plans, ne sera pas effective, tout restera compliqué pour nos congénères femmes.

ENGAGEONS-NOUS...c'est un DEVOIR !!!





ecologienormande.com

L'avenir normand...



« L'écologie est une science des êtres vivants accompagnés de leurs milieux. Cette science ne supporte aucune forme de pensée de l'immédiat et, en soi, demande du temps pour pouvoir s'accomplir. Tel le grain de blé qui vient d'être semé, ne viendra pas à maturité dans les quelques jours qui suivent ; tous les écosystèmes y sont ainsi confrontés. Aussi, à contrario de certaines formes de pensées ou d'actes politiques répandus, il nous faut laisser le temps au temps ».

Afin de poursuivre sa route, la NORMANDIE a besoin de créer cette émancipation digne du second millénaire.

- **La NORMANDIE en Lumières**
- **La NORMANDIE dans l'EUROPE**
- **Être AMBASSADEUR pour ecologienormande.com**
- **Devenir ADHERENT d'ecologienormande.com**





ecologienormande.com

La NORMANDIE en Lumières



« De la terre à la mer, voyageons ensemble » (ecologienormande.com)

CULTURE et LUMIERES ECOLOGIQUES en NORMANDIE

« La culture est la combinaison indissociable de l'écologie ; elle englobe les arts, les modes de vie, les droits humains fondamentaux, les valeurs acquises au fil du temps et les traditions qui en découlent » (UNESCO)

La **NORMANDIE** est une terre de grande culture qui dispose d'un patrimoine à l'attractivité reconnue nationalement mais aussi à l'international. Ses 650 km de côtes apportent une attractivité majeure. N'oublions pas que cette histoire, commencée lors de l'inclusion Vikings du 10^{ème} siècle donna son nom à notre terre. La NORMANDIE est née en 911, lors de la signature du Traité de St Clair sur Epte. Depuis, l'histoire a joué son rôle, puisqu'à partir de 1066, le Duché de Normandie s'élargit au Royaume d'Angleterre, puis jusqu'au 13^{ème} siècle de l'Ecosse à l'Aquitaine, faisant sur l'instant une Normandie puissante, avant d'être intégrée par la force au Royaume de France par le Roi Philippe Auguste.

Tout cela a contribué au développement organique de notre terre, admirablement située au bord de la Mer de la Manche et agrémentée par un grand fleuve, la Seine, jusqu'à Paris. Certes, pendant un trop longtemps, la Seine fut une barrière faisant artificiellement des hauts et des bas Normands des étrangers. La réunification s'est opérée au 1^{er} janvier 2016, le Pont de Normandie est devenu officiellement le lien de ce grand espace unique et prospère, la NORMANDIE, ce qui nous autorise à affirmer cette expression qui nous est chère :

« Un pont, deux Rives, un seul Espace »

Aussi, nous avons imaginé la création d'un pôle NORMAND qui reliera l'écologie, à laquelle nous sommes attachés, avec la culture et le patrimoine, selon la formule de l'UNESCO ([voir ci-avant](#)).



Outre les aspects architecturaux, bien ancrés dans le domaine national, nous relevons de nombreuses manifestations où la culture est bien ancrée : *Armada de Rouen, Impressionnistes, festivals de films à Deauville et à Cabourg, Carnaval de Granville, Manifestations équestres du Haras du Pin, Départs de grandes transats maritimes, et beaucoup d'autres manifestations locales.*

L'association **ecologienormande.com**, reconnue d'intérêt général par l'Etat, vient de créer avec des amis extérieurs à l'association, une formule régionale intitulée « **La NORMANDIE en LUMIERES** » qui aura pour cadre de développer dans la Région Normandie, des actions permanentes de mise en valeur des arts, des modes de vie et des unités patrimoniales. Ce principe sera appelé à devenir le complément « utile » des lieux de mémoire déjà existants.

Une fois par an : NORMANDIE en LUMIERES organisera un festival de l'Architecture en Normandie, en partenariat avec des investisseurs, des hommes et des femmes des arts, des historiens, des musiciens qui font quotidiennement les bases de notre culture et des spécialistes « son et lumière » ; tout cela pourrait s'étaler graduellement au cours de la période estivale (Juillet / Août), donnant alors une emprise culturelle sérieuse près des Européens mais aussi des Américains et des Anglais, traditionnellement épris de Normandie.

Pendant cette période annuelle, les sites remarquables de notre si belle région pourront être mis en valeur, notamment :

- Site maritimes exceptionnels (Mont St Michel - Baie des Veys – Baie de Seine – Falaises de Caux)
- Sites terrestres remarquables (inclus les 4 parcs naturels régionaux), Pointe de la Hague...
- Monuments historiques remarquables (Abbayes par exemple)
- Artisanat divers (le savoir-faire normand)
- Cours d'eau à découvrir (fleuves et rivières)
- Un cours de la Seine normande à protéger durablement (croisières spéciales durant la période), permettant de dispenser des infos utiles sur la protection du fleuve.
- Dispenser des conférences historico-culturelles, au ton environnemental
- Expositions relatives aux arts créatifs (peintures, photographies, céramiques, luxe...)
- Spectacles sons et lumières

Développons la CULTURE NORMANDE en lui donnant toute la lumière dont elle a besoin ;

Notre premier objectif est de faire participer tous les normands aux fêtes du Millénaire de GUILLAUME le CONQUERANT, en 2027. Préparons-nous !

Un APPEL est dirigé vers les professionnels culturels et médiatiques...





ecologienormande.com

La NORMANDIE dans l'EUROPE



Outre le soutien de l'UNION EUROPEENNE auprès de nos amis agriculteurs, que nous avons déjà abordé dans la construction de ce document, nous pensons indubitablement que cette Europe, coinventée par la France lors du Traité de Rome en 1957 va devoir, très vite, coller aux nombreux défis qui étaient enfouis sous nos bottes de paille depuis longtemps mais que le 21^{ème} siècle nous fait redécouvrir. Les causes sont très nombreuses. Celle de la paix sur notre continent, depuis 80 ans, nous a probablement fait oublier qu'une paix ne peut jamais être éternelle si, l'un des pays (même hors UE) décide qu'il doit en être autrement et déverse ses ablutions minables et polluantes pour chacun de nous, d'est en ouest. Certes, en 1986, nous avons eu un avant-goût avec le nuage de Tchernobyl qui, chacun l'avait compris, s'est arrêté à nos frontières ! Quarante ans plus tard, les mêmes déversent leur TNT dans les terres fertiles d'Ukraine et dans la Mer d'Azov, comme ils l'ont déjà pratiqué dans la mer d'Aral sous l'URSS, laquelle ARAL a disparu des radars géographiques pour toujours. A ce rythme, la Mer Noire sera en danger, comme la Méditerranée l'est déjà par simple intercommunication géographique.

Ce principe délictueux se renouvellera si nous, les européens lucides de toujours et profondément attachés à notre espace continental, nous ne nous organisons pas collectivement contre ces excès environnementaux qui vont mettre notre planète en défaut irréversible. A l'adresse des générations futures, nous tenions à délivrer ce message.

QUELQUES propositions à mettre au jour

(à l'adresse des hommes et des femmes politiques de l'UE)

- 1) Faire émerger une Europe des citoyens. A créer : le lien « **Régions - Europe** »
- 2) Mise en place d'une Europe de la santé
- 3) Renforcer le rôle du Parlement européen, vis-à-vis de la Commission (contrôle)



- 4) Plus de solidarité intra - UE permettant un meilleur accès à tous les services (eau, énergies et emplois).
- 5) Converger vers un régime social européen avec en point de mire, une économie sociale et solidaire européenne
- 6) Créer un consortium européen de la recherche basé sur une nouvelle industrie européenne.
- 7) Donner vie à une Europe de la culture (lien utile avec la Normandie des LUMIERES).
- 8) Rapprocher le lien éducatif français avec celui des autres pays de l'UE.
- 9) Adhérer et participer au développement de la Nouvelle Université européenne.
- 10) **Filière énergétique nucléaire** : La France est le « top model » dans ce domaine. La Normandie figure parmi les grandes régions productrices du KWh décarboné à 95%. Nos voisins de l'UE et l'Allemagne en particulier, souffrent dans ce domaine et nous achètent du KWh nucléaire. Les trois dernières années ont vu l'explosion du prix public du KWh, insoutenable pour la plupart des européens. Il nous faut proposer la création d'une filière nucléaire européenne, sous l'égide de la France. Laquelle France est en pointe sur l'émergence future de la fusion nucléaire qui interviendra d'ici la fin de ce siècle.
- 11) **Filière GAZ naturel Russe** : Cette filière a été mise en sommeil, suite à la guerre en Ukraine, orchestrée par la Russie en 2022. Nous pensons, à ecologienormande.com, que cette filière doit s'éteindre définitivement. Nos amis et voisins allemands en savent quelque chose. La nouvelle filière énergétique, évoquée ci-avant en 9, permettra à terme, à tous les pays de l'UE, de réorienter leurs besoins énergétiques.
- 12) **Créer une nationalité européenne** : A l'adresse de certains **migrants indispensables** au fonctionnement de notre économie, laquelle permettra aux bénéficiaires de se loger, de se soigner et d'obtenir une carte de résident privilégié pour 5 ou 10 ans. Laquelle, à cette issue, permettrait à ces bénéficiaires, d'obtenir la nationalité d'un des pays européens.

NB : l'UE est le 1^{er} marché du monde, pour conserver ce numéro UN, nous ne pourrons jamais échapper à une disposition de ce type. Les données démographiques sont en baisse suffisamment large pour nous alerter. Affirmer l'inverse deviendra une ineptie.

Protections côtières et risques morphologiques :

- La France dispose de 4 710 kms de côtes en danger (métropole seule). Il nous paraît inéluctable que l'Union Européenne se doit de participer activement à la lutte contre les érosions côtières en grave danger. C'est en fait, toute l'Europe qui sera IMPACTEE. Sur ce point, les pays suivants sont concernés : Portugal, Espagne, France, Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Danemark et, dans une autre mesure, les Pays Baltes et la Suède. La Normandie et la France, seules, ne pourront y parvenir sans l'UE.
- Les risques géomorphologiques deviennent de plus en plus importants (mouvements de terrains consécutifs aux pluies torrentielles, issues directement du climat changeant) , les risques hydro météorologiques (tempêtes, sécheresses et inondations), ensablement des voies navigables qui vont s'aggraver à cause de la montée progressive des eaux, nous pensons qu'un service européen de lutte contre ces risques doit s'imposer.

La NORMANDIE est largement concernée et y prendra toute sa part.





ecologienormande.com

**Devenez AMBASSADEURS pour
ecologienormande.com**

Dans le cadre des 17



OBJECTIFS  **DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

Nous avons souhaité mettre en place ce **Statut d'AMBASSADEUR** bénévole dans le but que notre programme pour la **NORMANDIE**, repris sur notre SITE, se généralise partout sur l'ensemble de notre région. Répétons-le: de St-James au Tréport, de Gisors à Cherbourg ou de Coutances à Alençon, "**la Normandie est UNE et indivisible**", et doit jouir des mêmes attentions environnementales. Il suffit que chaque Ambassadeur reprenne les postes du site pour établir ce lien de "**durabilité territoriale**".

Un Ambassadeur se verra attribuer la responsabilité d'un secteur. Celui-ci pourra être le Canton, la Communauté de communes, la ville (selon son importance) ou tout autre EPCI. Dans le cas de Grandes agglos ou de Métropoles, plusieurs ambassadeurs pourront se voir attribuer le poste. La couverture juridique est assurée par l'association. Un "Ambassadeur" a pour but de:

- 1) **Etablir les liens permanents entre ecologienormande.com et les citoyens (**)**
- 2) **Renseigner les habitants sur les dispositions légales et obligatoires**
- 3) **Faire remonter à la Direction, au plus vite, les aléas rencontrés sur place. Cela peut aller d'un projet (même à long ou moyen terme) ou de dispositions municipales nouvelles. Le but est d'être renseigné sur l'instant présent.**

Pour ce faire, une fiche navette type sera établie. Une fois remplie, l'Ambassadeur la transmet au siège social sur l'adresse mail affectée à cet effet. Une suite est décidée d'un commun accord entre l'Ambassadeur et la Direction d'**ecologienormande.com**. La décision sera alors rendue publique.

(**) Il n'existe aucun lien direct entre ecologienormande.com et la Région Normandie.

Candidature à : **eco.norm.europe@gmail.com**



A PROPOS de VOUS...

POSEZ vos questions

IMPORTANT : Vos données seront stockées et traitées dans le but d'établir un contact. Vous pouvez révoquer votre consentement à tout moment.

Mon nom :

Mon prénom :

Mon code postal :

Mon adresse e-mail :

Pour info : si vous souhaitez recevoir ce document, adressez votre demande à l'une de nos adresses mails ci-après. **C'est gratuit.** Toutefois n'oubliez pas de nous communiquer vos coordonnées précises.

A nous adresser à : **eco.norm.europe@gmail.com**

Ou encore à : **ecologie.normande16@gmail.com**



Association loi 1901, reconnue d'intérêt général
en date du 20 mars 2020

siège social :

75, rue de la Madeleine
27130 – VERNEUIL d'AVRE et d'ITON
n° enreg. W273004036
siren : 820 205 052

autorité de régulation :

DDCS de l'Eure

ecologienormande.com



Infos juridiques

RAPPEL : L'association **ecologienormande.com** n'est rattachée à aucun groupe politique et prône l'indépendance dans toutes ses recherches et ses actes présentés.

CONCLUSION

Adhérer à l'Association **ecologienormande.com** c'est entrer par la grande porte pour votre devenir, votre avenir et celui de vos enfants.

Les dirigeants d'**ecologienormande.com** ont inventé

« **La NORMANDIE en LUMIERES** »

Celle qui permettra à tous les normands, plus qu'ailleurs, de vivre pleinement une vie de citoyens éclairés, avertis, épris de culture collective et de démocratie locale, en lien avec votre bien-être.

Merci pour votre confiance.

REJOIGNEZ-NOUS !

NOUS COMPTONS SUR VOUS ... !

Le Bureau de l'Association



ecologienormande.com

La nature agit, l'homme fait (Emmanuel KANT)

RETROUVEZ-NOUS sur les réseaux sociaux :

Facebook (Meta) - LinkedIn - et sur notre blog

<https://ecologienormande.over-blog.com>

**ADHESIONS 2025**

Chers amis, Bonjour,

Chaque année, à même époque, il me faut revêtir les habits du « Père Noël », sauf que ce dernier se positionne plutôt en quémandeur. Il est vrai qu'en France, une association comme la nôtre ne peut subsister qu'à travers la générosité de ses adhérents ou encore du bon vouloir des pouvoirs publics. Sur ce dernier point, je dois constater que notre association ne bénéficie d'aucune aide financière nous permettant de travailler sereinement et sereinement nos dossiers. Tout ce que nous faisons ne bénéficie d'aucune compensation de l'Etat, de la Région Normandie ou des collectivités territoriales, mais est financée dans sa globalité par les adhésions et les disponibilités des membres du conseil d'administration que je préside.

Depuis 9 ans, en janvier 2025, nous avons œuvré et labouré le terrain économique de la Normandie. Il se trouve que nous connaissons, plus que quiconque, cette Normandie et notre tâche se situe au quotidien pour défendre les intérêts de cette région qui nous a vu naître. Les aléas, indépendants de notre compétence, n'ont pas manqué. Je veux dire par là la crise des Gilets jaunes qui a débouché notamment sur le Grand débat national auquel nous avons participé, notamment sur le sujet brûlant du « Vivre ensemble », puis la crise COVID 19 s'échelonnant sur plus d'un an. Tout cela a amené, qu'on le veuille ou non, à cette nouvelle crise politique qui semble nous entraîner vers une nouvelle crise économique. Notre association, dans ses statuts, s'est dégagée de toute appartenance politique ; à la vue de ce que nous constatons, je crois que nous avons vu juste.

L'association **ecologienormande.com** est toujours là, fidèle à ses objectifs premiers, ne jamais s'identifier à des collectifs visant autre chose qu'une vision écologique saine, utile et correspondant aux vues du philosophe Emmanuel KANT « **La nature agit, l'homme fait** ». C'est dans cet état d'esprit que nous préparons un grand projet intitulé **Campus H2**, qui se dessine actuellement à partir d'un site disponible en Normandie qu'il va falloir réhabiliter. Nous avons également travaillé sur ce projet **LNP** (Ligne nouvelle express entre Grand-Paris express, Rouen, Le Havre, Caen et Cherbourg). Nous allons également faire une proposition au Premier Ministre pour la reconstruction de Mayotte, car nous avons des idées qui sont inscrites dans nos statuts.

Depuis mars 2020, nous sommes association d'intérêt général. Cet aspect va nous permettre de lancer prochainement une campagne de Dons, lesquels pourront faire bénéficier les donateurs de déductions fiscales. Mais la restriction budgétaire imposée au milieu associatif risque de démanteler des structures comme la nôtre. C'est pourquoi, nous avons besoin expressément de vous.

Adhérez... ! Je vous remercie pour votre solidarité.

Pierre JUHEL – Président du Conseil d'administration d' **ecologienormande.com**